2027–2032

L'EAU N'ATTENDRA PAS

LES 10 PROPOSITIONS

DES ACTEURS DU TRAITEMENT
DES EAUX DE LA PARCELLE
POUR RÉUSSIR LA TRANSITION
HYDRIQUE DE LA FRANCE



SOMMAIRE

UNE PLANÈTE DANS UNE ÈRE DE FAILLITE HYDRIQUE 4

LA TRIBUNE DE JEAN JOUZEL 6

CE QUI CHANGE 8

60 ANS DE POLITIQUE DE L'EAU 10

LA FRANCE FACE À LA CRISE 12

Le modèle du « tout réseau » atteint ses limites 13

Faire davantage avec l'eau disponible 15

3 regards sur les choix qui nous attendent :
Jean-François Longeot, Hervé Gillé et David Taupiac 16

MIEUX UTILISER L'EAU AVANT DE LA RENDRE AU MILIEU 22

Passer d'une logique d'abondance à une logique de sobriété 23

La transition hydrique peut compter sur les Français 25

La bonne eau pour le bon usage 27

Faire de la parcelle un levier pour ralentir le cycle de l'eau 32

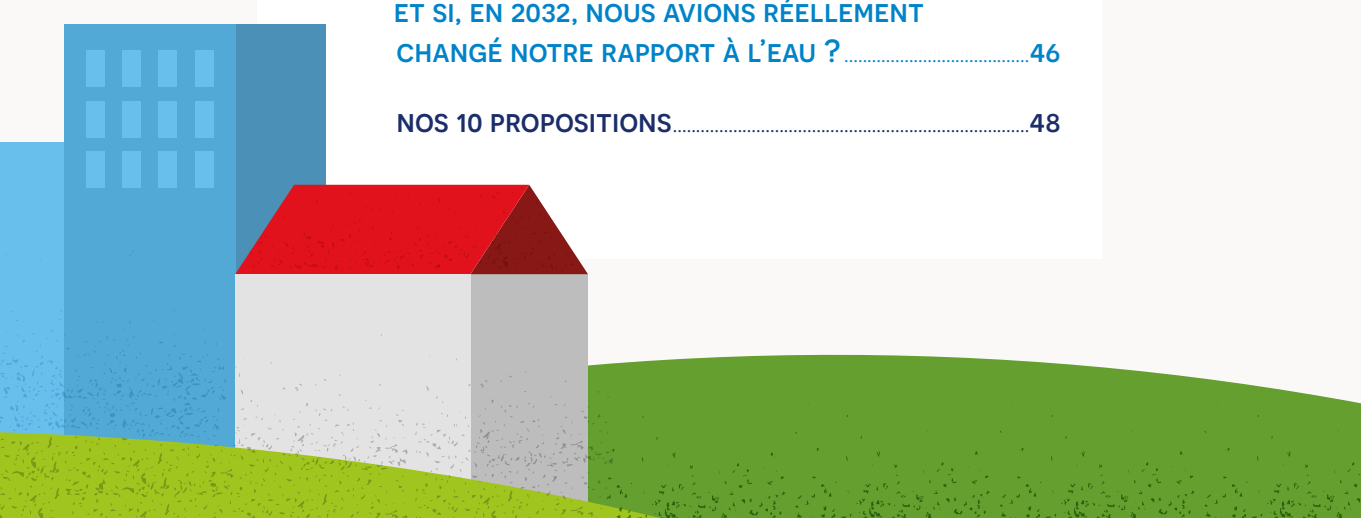
Eaux pluviales : ne pas opposer infiltration, stockage et réutilisation 35

L'assainissement non collectif : sortir d'une logique par défaut 39

Pourquoi toutes ces solutions sont-elles sous-exploitées ? 40

ET SI, EN 2032, NOUS AVIONS RÉELLEMENT CHANGÉ NOTRE RAPPORT À L'EAU ? 46

NOS 10 PROPOSITIONS 48



MOT DU PRÉSIDENT



POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE DE L'EAU

La France est à la croisée des chemins.

Longtemps considérée comme abondante, l'eau devient l'un des enjeux stratégiques majeurs de notre siècle.

Sécheresses plus précoces, pluies plus intenses, tensions sur la ressource : nous ne pouvons plus gérer l'eau de demain avec les doctrines d'hier.

Notre modèle centralisé a démontré son efficacité. Il doit aujourd'hui être complété par une gestion plus sobre, plus locale et plus résiliente. À l'échelle des territoires, des quartiers et des parcelles, nous devons mieux valoriser toutes les eaux disponibles : eaux de pluie, eaux grises, eaux usées traitées, eaux de ruissellement. Et appliquer un principe simple : réserver l'eau potable aux usages qui l'exigent réellement.

Les solutions existent. Récupération, traitement à la source, réutilisation, recyclage, infiltration, gestion décentralisée : elles sont maîtrisées, éprouvées et déjà déployées en France comme chez nos voisins européens. Le principal défi n'est plus seulement technique. Il est désormais politique, économique et culturel.

Comme nous avons fait de la sobriété énergétique une priorité nationale, nous devons engager notre transition hydrique. Cela suppose de soutenir les collectivités, d'accompagner les citoyens, de faire évoluer les modèles économiques et de créer les conditions d'un déploiement à grande échelle des solutions.

L'eau doit devenir un pilier à part entière de notre stratégie d'adaptation au changement climatique. Nous pouvons encore anticiper plutôt que subir. Mais le temps se réduit.

La question n'est plus de savoir si nous devons changer notre manière de gérer l'eau, mais à quelle vitesse nous sommes capables de le faire.

Ce manifeste est un appel à cette mobilisation collective. L'ATEP prendra toute sa part dans cette transformation.

Marc SENGELIN
Président de l'ATEP





"UNE PLANÈTE DANS UNE ÈRE DE FAILLITE HYDRIQUE*"



Source : Université des Nations Unies,
rapport sur la faillite hydrique, janvier 2026.

> UNE RESSOURCE DÉJÀ INSUFFISANTE POUR DES MILLIARDS D'HUMAINS

UNE RESSOURCE MASSIVEMENT SOLLICITÉE

4 milliards DE PERSONNES
subissent une **pénurie d'eau sévère au moins un mois par an** (Source : Nations Unies)

2 milliards DE PERSONNES
n'ont pas accès à une **eau potable** gérée en toute sécurité (Source : Unesco)

70% DES PRÉLÈVEMENTS MONDIAUX D'EAU DOUCE
sont destinés à l'agriculture
(Source : FAO)

50% DE LA CONSOMMATION DOMESTIQUE MONDIALE
est alimentée par les eaux souterraines
(Source : Unesco)

LES RÉSERVES NATURELLES S'ÉPUISENT

+ DE 50% DES GRANDS LACS
ont vu leur niveau baisser depuis les années 1990 (Source : ONU)

410 millions D'HECTARES de zones humides ont disparu en cinquante ans (Source : ONU)

-8% DE MASSE GLACIAIRE MONDIALE
entre 1971 et 2019 (Source : GIEC)

ET EN FRANCE ?

-14% DE RESSOURCE EN EAU RENOUVELABLE DISPONIBLE
en France depuis les années 1990 (Source : SDES)

88% DU TERRITOIRE FRANÇAIS POURRAIT CONNAÎTRE DES TENSIONS HYDRIQUES ESTIVALES D'ICI 2050
lors d'une année sèche, sans changement d'usage
(Source : Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan)

TRIBUNE DE JEAN JOUZEL

> LA RESSOURCE EN EAU DIMINUE : LES DÉSÉQUILIBRES S'AGGRAVENT

Le cycle de l'eau s'accélère.

Nous avons déjà atteint environ +1,5 °C de réchauffement à l'échelle planétaire. Cela peut sembler abstrait. Pourtant, ses conséquences sur le cycle de l'eau sont, elles, très concrètes. Un océan plus chaud entraîne davantage d'évaporation. Une atmosphère plus chaude peut contenir plus d'humidité. Résultat : le cycle de l'eau s'accélère. Mais cette accélération ne signifie pas une meilleure répartition. Au contraire, elle accentue les déséquilibres.

Ce qui compte, c'est l'eau disponible.

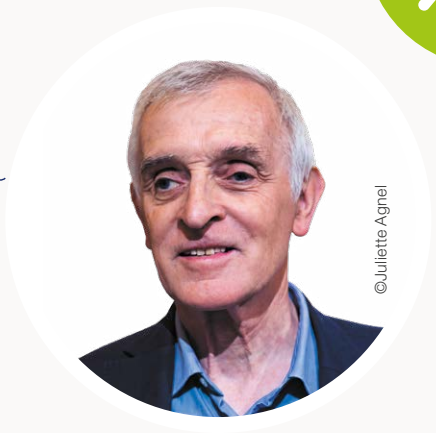
Le réchauffement climatique a cette particularité d'aggraver les contrastes : il pleut davantage là où il pleut déjà, et moins là où l'eau manque. Nous observons déjà une augmentation des sécheresses, en fréquence, en durée et en intensité. Dans le même temps, les précipitations deviennent plus violentes, plus concentrées dans le temps. Une même quantité d'eau tombe en moins de temps, ce qui favorise les inondations, car les sols et les infrastructures ne peuvent plus absorber ces volumes.

En France, ces évolutions sont déjà mesurables. L'intensité des événements extrêmes a augmenté, et la surface des territoires touchés par la sécheresse s'est fortement étendue ces dernières années. Ces phénomènes ne sont pas isolés : ils s'inscrivent dans une tendance lourde, appelée à se poursuivre et à s'amplifier.

Avec la hausse des températures, l'évaporation augmente, tout comme l'évapotranspiration des plantes.

Mais il est essentiel de comprendre une chose : la question de l'eau ne se résume pas à celle des précipitations. Ce qui compte, c'est l'eau disponible. Or, avec la hausse des températures, l'évaporation augmente, tout comme l'évapotranspiration des plantes. Ainsi, même dans des régions comme le Nord de la France où la pluviométrie annuelle reste stable, la ressource en eau diminue. On peut donc connaître davantage de pénuries, y compris sans baisse apparente des pluies.

Les conséquences sont déjà visibles. Les nappes phréatiques sont fragilisées après plusieurs années de déficit hydrique. Les débits des fleuves et des rivières sont appelés à diminuer, parfois de manière significative. La végétation elle-même souffre : nos forêts, affaiblies par les sécheresses répétées, absorbent aujourd'hui moins de carbone qu'auparavant.



©Juliette Agnel

À ces évolutions climatiques s'ajoute un facteur aggravant : l'urbanisation. L'imperméabilisation des sols empêche l'eau de s'infiltrer. Elle favorise le ruissellement et amplifie les inondations. Pendant des décennies, nos choix d'aménagement n'ont pas pris en compte ces risques. Revenir sur ces décisions prendra du temps. La transformation des villes est un processus long, qui se compte en décennies.

Certaines solutions sont connues : désimperméabiliser les sols, végétaliser les espaces urbains, récupérer et stocker les eaux de pluie. Si ces mesures ne suffiront pas à elles seules à éviter tous les risques, elles peuvent en atténuer les effets.

La gestion de la ressource doit également être repensée. En France, une part non négligeable de l'eau est perdue à cause de fuites dans des réseaux vétustes. C'est un paradoxe difficilement acceptable dans un contexte de tension croissante. De même, nous sommes en retard sur la réutilisation des eaux usées, pourtant largement développée dans d'autres pays.

C'est aussi une question de sobriété. L'eau est une ressource précieuse, qui doit être utilisée avec discernement, sans gaspillage.

Enfin, se pose la question des usages. Agriculture, tourisme, énergie, consommation domestique, biodiversité : tous dépendent de l'eau. Dans un contexte de raréfaction, les tensions sont inévitables. Il est essentiel de rappeler que l'eau est un bien commun : aucun secteur ne peut légitimement en revendiquer l'exclusivité.

La France n'est pas le pays le plus menacé au monde en matière de ressources en eau. Mais cela ne doit pas conduire à l'inaction. Avec de l'anticipation, de l'adaptation et du bon sens, nous pouvons faire face. Encore faut-il reconnaître que le problème existe, et qu'il appelle des réponses à la hauteur des enjeux. ■

Jean JOUZEL
Climatologue et glaciologue, ancien Vice-président du groupe scientifique du GIEC. Directeur de recherche émérite au CEA, il est l'un des grands spécialistes français de l'évolution du climat.

L'eau est une ressource précieuse, qui doit être utilisée avec discernement, sans gaspillage. Il est essentiel de rappeler que l'eau est un bien commun : aucun secteur ne peut légitimement en revendiquer l'exclusivité.

CE QUI CHANGE

> LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique bouleverse le cycle de l'eau. La hausse des températures accentue l'évaporation, tandis que les précipitations deviennent plus irrégulières : périodes sèches plus longues d'un côté, pluies intenses et inondations de l'autre. L'enjeu n'est donc pas seulement de savoir combien d'eau tombe chaque année, mais quand, où et sous quelle forme elle est disponible. Les sécheresses successives, notamment celles de 2022 et 2026, ont rendu cette évolution tangible. À l'avenir, les tensions devraient encore s'accentuer : un changement de régime qui oblige à repenser une gestion de l'eau historiquement conçue dans un contexte de relative abondance et de régularité de la ressource.

24,9°C

Juillet 2026 a été le mois de juillet le plus chaud jamais enregistré en France, avec un déficit de pluies de près de 70 %.
(Source : Météo France)

La ressource en eau diminue

La France ne manque pas uniformément d'eau, mais l'eau disponible au bon endroit et au bon moment se raréfie. Les sécheresses réduisent les débits des cours d'eau et fragilisent la recharge des nappes, tandis que l'artificialisation des sols accélère le ruissellement au détriment de l'infiltration.
Cette évolution est d'autant plus sensible que 81 % (SDES 2023) des prélèvements français proviennent des eaux de surface, directement exposées aux variations climatiques et que près de la moitié de ces prélèvements sert au refroidissement des centrales électriques.

À la baisse quantitative s'ajoute un enjeu de qualité : les pollutions peuvent aller jusqu'à rendre certaines ressources impropres à la production d'eau potable et conduire à l'abandon de captages. En Île-de-France, 119 points de prélèvement ont ainsi été abandonnés entre 2000 et 2017 en raison notamment de pollutions aux nitrates et aux pesticides (DRIEAT, 2020). Le modèle consistant à prélever, traiter, distribuer puis rejeter l'eau atteint ainsi progressivement ses limites. Préserver chaque ressource disponible et multiplier les possibilités de réemploi sont dorénavant des enjeux hautement stratégiques.

Au 1er août 2026

1 373 COURS D'EAU en rupture d'écoulement ou en assec soit 43 % des stations suivies.
(Source : Office français de la biodiversité du 3/08/2026)

63 % DES NAPPES SE SITUAIENT SOUS LES NORMALES
(Source : Bulletin BRGM)

Les besoins en eau augmentent

Moins disponible, l'eau est aussi davantage sollicitée. Eau potable, agriculture, industrie, production énergétique, tourisme, rafraîchissement des villes ou préservation des écosystèmes : les usages se superposent et peuvent entrer en concurrence, particulièrement en période de sécheresse. Le changement climatique renforce certains besoins au moment même où la ressource est la plus rare : irrigation des cultures, arrosage des espaces végétalisés, lutte contre les îlots de chaleur…

Dans les territoires en croissance, l'arrivée de nouveaux habitants et de nouvelles activités accroît également la demande. L'enjeu n'est donc plus uniquement de produire suffisamment d'eau potable, mais d'affecter la bonne qualité d'eau au bon usage. Tous les besoins ne nécessitent pas une eau rendue potable au prix d'importants traitements. Eaux de pluie, eaux grises ou eaux usées traitées constituent ainsi des ressources encore insuffisamment mobilisées.

LE CHIFFRE QUI DOIT FAIRE AGIR

7 MILLIARDS DE m^3
d'eaux usées sont traitées en France chaque année
(Source : SDES du ministère de la Transition écologique)

MOINS DE 1%
SONT RÉUTILISÉS contre environ 14 % en Espagne
(Source : Cerema)

> Les territoires sont déjà tous touchés

La tension sur l'eau n'est plus une perspective lointaine : elle commence à déterminer ce qu'un territoire peut accueillir et développer.

Lors des sécheresses, les restrictions d'usage se multiplient et concernent particuliers, collectivités, agriculteurs ou entreprises. Mais les conséquences dépassent désormais la gestion de crise. Dans certains territoires, la disponibilité de la ressource entre directement dans les décisions d'aménagement : peut-on construire de nouveaux logements, accueillir une activité industrielle ou développer une zone économique si l'alimentation en eau ne peut être garantie ? L'eau devient ainsi un facteur de choix aussi structurant que l'énergie, les transports ou le foncier. Dans ce contexte, sécuriser la ressource conditionne désormais la résilience, mais aussi l'attractivité et la capacité de développement des territoires. ■

Le 9 août 2026

99 DÉPARTEMENTS FRANÇAIS
étaient concernés au minimum par un **niveau de vigilance** ou des **restrictions d'usage de l'eau**
dont
67 DÉPARTEMENTS EN SITUATION DE CRISE
et près de
70 % DU TERRITOIRE SOUS RESTRICTIONS

(Source : VigiEau)

60 ANS DE POLITIQUE DE L'EAU

1964 : Première grande loi française sur l'eau — 1964

La loi du 16 décembre 1964 crée les agences de l'eau et les comités de bassin. Elle introduit une gestion par grands bassins hydrographiques et le principe « pollueur-payeur » pour financer les politiques de l'eau.

1976 : Loi sur la protection de la nature — 1976

Cette loi renforce la prise en compte des milieux naturels, dont les écosystèmes aquatiques, dans les politiques publiques.

1992 : L'eau devient un patrimoine commun — 1992

La loi du 3 janvier 1992 consacre l'eau comme « patrimoine commun de la Nation ». La préservation de la ressource entre pleinement dans la politique française de l'eau.

2000 : Directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) — 2000

Adoptée par l'Union européenne, la DCE impose :
- une gestion par bassin versant,
- un objectif de bon état écologique des eaux,
- une planification à l'échelle européenne.

2006 : Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) — 2006

Cette loi modernise la gestion de l'eau en France et adapte la législation à la directive-cadre européenne. Elle renforce :
- la protection des milieux aquatiques,
- la gestion quantitative de la ressource,
- la transparence de la gestion de l'eau.

2008 : L'arrêté du 21 août 2008 encadre l'usage de l'eau de pluie récupérée en aval des toitures — 2008

Il autorise son utilisation pour certains usages domestiques ne nécessitant pas d'eau potable, tout en fixant des exigences sanitaires strictes. Il pose ainsi les premières bases réglementaires de la réutilisation de l'eau à l'échelle du bâtiment.

2011 : Premier Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) — 2011

La gestion de l'eau devient un enjeu majeur d'adaptation au changement climatique, notamment face aux sécheresses et à la variabilité des ressources.

12 DATES CLÉS

2016

2016 : Loi pour la reconquête de la biodiversité

Elle renforce la protection des milieux aquatiques et crée l'Agence française pour la biodiversité, devenue ensuite l'Office français de la biodiversité (OFB).

2023

2023 : La sobriété devient une priorité

Le gouvernement français lance le Plan eau (mars 2023) comprenant une cinquantaine de mesures pour réduire les prélèvements et améliorer la gestion de la ressource.

2024

2024 : De nouveaux usages deviennent possibles

La réglementation franchit une nouvelle étape dans le recours aux eaux non conventionnelles. Après l'eau de pluie, dont certains usages étaient déjà autorisés depuis 2008, les eaux grises et les eaux de puits peuvent à leur tour être mobilisées pour certains usages domestiques, dans un cadre sanitaire précisé. Les usages liés à l'alimentation et à l'hygiène corporelle restent interdits.

2026

2026 : Arrêté du 29 juillet 2026

Le texte ouvre, à titre expérimental, de nouveaux usages des eaux impropres à la consommation humaine : lavage du linge et des sols intérieurs, arrosage des potagers. Il élargit également les ressources mobilisables aux eaux grises de cuisine et aux eaux issues d'osmoseurs, et fait évoluer le cadre réglementaire établi en 2024.

Lors de la consultation publique de juin 2026, l'ATEP a déposé 39 observations, dont une dizaine ont été reprises dans le texte publié.

2027

2027 : TRANSPOSITION PRÉVUE DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE DERU 2 AU 31 JUILLET 2027

La révision de la directive européenne sur le traitement des eaux résiduaires urbaines, entrée en vigueur en 2025 renforce les exigences de collecte et de traitement des eaux usées, notamment pour les micropolluants, et étend les obligations aux plus petites agglomérations.

Elle vise aussi davantage de réutilisation des eaux traitées, d'efficacité énergétique et une meilleure application du principe pollueur-payeur.

L'article 4 prévoit notamment la mise en place d'un registre et d'inspections régulières des systèmes individuels d'assainissement dans les agglomérations de 1 000 équivalents-habitants (EH) et plus.

ET MAINTENANT ?

Le cadre évolue, les solutions existent et l'urgence climatique s'accélère. La prochaine étape est celle du passage à l'échelle. **C'est l'ambition portée par ce manifeste.**

LA FRANCE FACE À LA CRISE DE L'EAU



La question n'est plus seulement de savoir comment distribuer l'eau, mais comment garantir durablement les conditions de vie, d'activité et d'équilibre des territoires.

Pendant longtemps, la France s'est pensée comme un pays d'abondance hydrique. Cette représentation est en train de basculer.

Cette nouvelle donne impose de passer d'une politique de gestion de service à une stratégie de résilience.

L'eau devient désormais un sujet économique, agricole, industriel, sanitaire, territorial et démocratique.

La disponibilité de la ressource devient progressivement un facteur limitant de l'aménagement. Dans certains territoires, elle peut déjà conditionner les droits à construire, les projets économiques ou les trajectoires agricoles.

L'eau n'est plus seulement une ressource à gérer : elle devient une condition du développement territorial.

> LE MODÈLE DU « TOUT RÉSEAU » ATTEINT SES LIMITES

Pendant longtemps, la gestion de l'eau a été confiée aux ingénieurs, aux exploitants de réseaux et aux spécialistes de l'assainissement. Cette approche a permis des progrès considérables en matière de santé publique et d'accès à l'eau potable.

Mais les défis actuels dépassent désormais le seul champ technique. Lorsque la ressource devient plus rare, les questions posées sont aussi des questions de société.

- **Faut-il privilégier l'alimentation en eau potable, l'agriculture, l'industrie, la production énergétique ou chercher à rétablir les cycles naturels de l'eau pour garantir les équilibres qui rendent notre biosphère habitable ?**
- **Quels usages doivent être considérés comme prioritaires lors des épisodes de sécheresse ?**
- **Comment répartir équitablement les efforts entre territoires ?**

Ces arbitrages ne peuvent pas être laissés aux seuls experts. Ils relèvent de choix collectifs qui engagent l'aménagement du territoire, la souveraineté alimentaire, la santé publique et la cohésion nationale.

L'enjeu n'est pas d'opposer les acteurs, mais de définir collectivement quels usages doivent être prioritaires, quels usages doivent évoluer, quels investissements sont nécessaires et quelles compensations doivent accompagner les transformations.

Des infrastructures confrontées à un nouveau contexte climatique

Pendant plus d'un siècle, la politique française de l'eau s'est construite autour d'un principe simple : capter, distribuer, collecter et traiter.
Ce modèle centralisé a permis l'accès généralisé à l'eau potable, l'amélioration de la santé publique, la réduction des maladies hydriques et la restauration progressive de nombreux milieux aquatiques.

Si cette organisation a constitué l'une des grandes réussites des politiques publiques du XX^{e} siècle, elle reposait toutefois sur plusieurs hypothèses aujourd'hui remises en cause : une ressource considérée comme abondante, des villes moins denses, des sols plus perméables et un climat relativement stable.



LE REGARD DE L'EXPERT

José-Frédéric DEROUBAIX
Chercheur au LEESU

Lors des gros événements pluvieux, on est obligé de déverser directement dans les rivières des eaux mêlant eaux usées et eaux pluviales : c'est un choc toxique extrêmement violent pour les milieux.
Ces eaux pluviales lessivent l'atmosphère puis les surfaces urbaines, emportant hydrocarbures, particules et polluants en tout genre.

Les réseaux historiques ont été conçus pour les conditions d'hier

De nombreux réseaux d'assainissement ont été conçus pour collecter ensemble eaux usées et eaux pluviales. La mise en place progressive de réseaux séparatifs devait limiter les débordements et les rejets polluants.

Mais cette séparation reste incomplète et les fortes pluies, accentuées par l'imperméabilisation des sols, continuent de mettre les infrastructures sous pression.

Le coût croissant du modèle centralisé

Les réseaux d'assainissement vieillissent et leur adaptation nécessite des investissements considérables. La séparation des eaux usées et des eaux pluviales, notamment dans les secteurs historiquement équipés de réseaux unitaires, représente des travaux lourds et coûteux. Parallèlement, l'apparition de nouveaux polluants (micropolluants, résidus médicamenteux, PFAS) exige des traitements toujours plus complexes et coûteux.



1L d'eau sur 5
est perdu dans les territoires **à cause des fuites**
(Source Office français de la biodiversité (OFB), Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement, données 2020 et 2021)

La fin du modèle du « tout potable »

Le système actuel distribue une eau potable de très haute qualité pour l'ensemble des usages domestiques. Pourtant, seule une faible part de cette consommation correspond à des usages alimentaires. Aujourd'hui encore, une eau répondant aux exigences sanitaires les plus élevées est utilisée pour alimenter les toilettes, arroser les jardins ou nettoyer les voiries.

Cette uniformité apparaît de moins en moins cohérente dans un contexte de tension croissante sur la ressource.
L'enjeu n'est pas de remettre en cause l'exigence sanitaire, **mais de mieux adapter la qualité de l'eau aux usages réels.**

Retenir l'eau là où elle tombe, favoriser son infiltration, restaurer les fonctions naturelles des sols, développer le stockage local et réutiliser certaines ressources lorsque cela est pertinent.

Passer d'une logique d'évacuation à une logique de valorisation

Pendant longtemps, la priorité a consisté à évacuer l'eau le plus rapidement possible. Les eaux pluviales étaient perçues comme une contrainte et les eaux usées comme un déchet. Une nouvelle approche émerge désormais : retenir l'eau là où elle tombe, favoriser son infiltration, restaurer les fonctions naturelles des sols, développer le stockage local et réutiliser certaines ressources lorsque cela est pertinent. Cette logique transforme profondément notre rapport à l'eau. L'eau pluviale devient une ressource. Les eaux grises et certaines eaux traitées deviennent des ressources complémentaires susceptibles de réduire la pression exercée sur l'eau potable.

> FAIRE DAVANTAGE AVEC L'EAU DISPONIBLE

Vers une stratégie hybride et territoriale de l'eau

L'avenir ne repose ni sur le tout-centralisé ni sur le tout-décentralisé. Face à ces défis, la réponse implique une véritable stratégie à l'échelle de notre territoire, fondée sur la sobriété, la protection des captages, l'amélioration de la performance des réseaux, la réutilisation raisonnée de l'eau, le stockage multi-usage et une gouvernance territoriale renforcée. Elle repose sur une hybridation des solutions capables de conjuguer sécurité sanitaire, sobriété, résilience climatique, faisabilité économique, justice sociale, environnementale et territoriale.

Conjuguer sécurité sanitaire, sobriété, résilience climatique, faisabilité économique, justice sociale, environnementale et territoriale.

Du partage de la ressource à la réduction des prélèvements d'eau potable

Lorsque l'eau se raréfie, le premier réflexe consiste à organiser son partage : quelle part pour l'agriculture, les habitants, l'industrie ou les milieux naturels ?

Ces arbitrages sont indispensables, mais ils ne peuvent constituer à eux seuls une politique de l'eau.

Une autre question doit désormais être posée : pour quels usages pouvons-nous éviter de recourir à l'eau potable ? Chaque mètre cube d'eau de pluie, d'eau grise ou d'eau traitée utilisé à la place de l'eau potable est un mètre cube laissé disponible pour les usages qui l'exigent réellement, et un mètre cube de moins prélevé dans les nappes et les rivières.

La gestion de l'eau à la parcelle contribue à réduire la pression sur la ressource en eau potable, qui représente environ un cinquième des prélèvements d'eau douce en France.

Si son impact reste limité à cette part des usages, elle constitue néanmoins un levier concret de préservation de la ressource.

Une autre question doit désormais être posée : pour quels usages pouvons-nous éviter de recourir à l'eau potable ?

La transition hydrique ne consiste donc pas seulement à mieux répartir une ressource qui se raréfie. Elle consiste aussi à faire davantage avec l'eau déjà disponible et à réduire la pression exercée sur le bien commun. En somme, elle exige sobriété et réutilisation.

3 REGARDS SUR LES CHOIX QUI NOUS ATTENDENT


©Sénat

ENTRETIEN AVEC JEAN-FRANÇOIS LONGEOT

Sénateur du Doubs

Pourquoi sommes-nous entrés dans une nouvelle ère de l'eau ?

Nous assistons à une rupture profonde. Depuis les années 1990, la ressource en eau renouvelable disponible en France a diminué de près de 14 %, et les projections à horizon 2050 anticipent une baisse des débits moyens annuels pouvant atteindre 40 % dans certains territoires.

Le changement climatique bouleverse profondément le cycle de l'eau. Nous faisons désormais face à des sécheresses estivales récurrentes, à des épisodes de pluies violentes plus fréquents, à un allongement du temps de recharge des nappes phréatiques ainsi qu'à une hausse de l'évapotranspiration.

L'été 2022 a constitué un véritable signal d'alarme : près de 80 % des départements ont été concernés par des restrictions d'usage de l'eau, révélant la fragilité croissante de notre modèle de gestion.

Dans le même temps, les conflits d'usage se multiplient entre les besoins agricoles, industriels, énergétiques et domestiques. Sans stratégie claire de priorisation et d'arbitrage, ces tensions risquent de s'aggraver dans les années à venir.

La situation est également préoccupante en matière de qualité de l'eau. La France accuse un retard important dans l'atteinte des objectifs européens de bon état des masses d'eau fixés pour 2027.

Enfin, nos infrastructures vieillissent dangereusement. Le rythme actuel de renouvellement des réseaux est insuffisant et les pertes moyennes représentent encore près de 20 % de l'eau distribuée.

Comment financer l'adaptation de notre système de l'eau ?

Le déficit annuel d'investissement pour le seul petit cycle de l'eau est aujourd'hui estimé à plus de 4 milliards d'euros par an. Les recettes issues de la facturation permettent de couvrir les dépenses d'exploitation courante, mais elles ne suffisent plus à financer le renouvellement des infrastructures ni leur adaptation au changement climatique.

Les agences de l'eau jouent un rôle essentiel mais leurs moyens demeurent limités. Le Plan Eau a permis de dégager des moyens supplémentaires, mais ceux-ci restent encore insuffisants au regard de l'ampleur des investissements nécessaires.

Au fond, il nous faut aussi poser lucidement la question du modèle économique de l'eau. L'eau reste aujourd'hui sous-tarifée par rapport aux coûts réels qu'impliquent sa production, sa distribution, son traitement et surtout son adaptation aux bouleversements climatiques.

Cela suppose d'engager une réflexion collective sur des mécanismes de financement plus durables et plus équitables.

Comment accélérer l'action des collectivités et des citoyens ?

L'action doit être collective et articuler responsabilité publique, accompagnement des collectivités et mobilisation des citoyens. Pour les collectivités, la priorité consiste à intégrer pleinement la gestion de l'eau dans les politiques d'aménagement du territoire. Les enjeux hydriques doivent être davantage pris en compte dans les documents de planification comme les SCOT ou les SRADDET.

Il est également indispensable de renforcer la connaissance des réseaux et des infrastructures. Je suis favorable à l'obligation, dans un délai de cinq ans, d'établir un diagnostic stratégique du patrimoine eau et assainissement, accompagné d'un plan pluriannuel d'investissement. Nous devons également améliorer la performance des réseaux en fixant des objectifs de rendement plus exigeants et en pénalisant les pertes excessives.

S'agissant des particuliers, la pédagogie reste essentielle. Il faut développer des outils simples et accessibles permettant à chacun de mieux suivre et comprendre sa consommation, sur le modèle de ce qui a été réalisé avec EcoWatt pour l'électricité.

Je crois également utile d'avancer vers une tarification progressive de l'eau, couplée à des mécanismes de tarification sociale afin de préserver les ménages les plus modestes.

Enfin, des mesures incitatives concrètes, comme un crédit d'impôt pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie, pourraient favoriser des changements de pratiques rapides et efficaces.

L'État doit-il redevenir stratège de la politique de l'eau ?

L'État doit d'abord assumer pleinement un rôle de stratège et de garant de l'intérêt général. Sa première responsabilité est de piloter la connaissance de la ressource : amélioration du suivi des nappes phréatiques, développement du comptage en temps réel des prélèvements, renforcement des projections hydroclimatiques par bassin. Sans données fiables, aucune politique durable ne pourra être conduite.
L'État doit également organiser la régulation des conflits d'usage. Il ne peut laisser chaque secteur défendre individuellement son accès à la ressource sans arbitrage collectif. Dans un contexte de raréfaction de l'eau, il est indispensable de définir clairement les usages prioritaires, notamment en période de crise.
Par ailleurs, l'État doit renforcer son rôle d'accompagnement technique et d'ingénierie, en particulier dans les territoires ruraux et ultramarins où les capacités locales demeurent parfois insuffisantes.
Enfin, il doit garantir une véritable solidarité entre les territoires, car les inégalités face à l'eau se creusent déjà fortement entre bassins, ainsi qu'entre la métropole et les outre-mer.

Pourquoi faut-il repolitiser la gouvernance de l'eau ?

Je crois nécessaire de repolitiser la gouvernance de l'eau. Les choix liés à l'eau touchent à l'aménagement du territoire, à la souveraineté alimentaire, à la santé publique et à la cohésion nationale.
Ils ne peuvent être laissés aux seuls experts techniques. La question de l'eau engage des arbitrages collectifs majeurs sur l'organisation de notre société, sur les usages que nous souhaitons privilégier et sur les solidarités que nous voulons construire entre les territoires.

Quelles priorités pour la période 2027-2032 ?

La priorité doit être l'accélération massive du renouvellement des réseaux. Réduire les pertes d'eau constitue l'un des leviers les plus efficaces et les plus immédiatement mobilisables.
La deuxième priorité est l'amélioration de la qualité de l'eau afin d'atteindre enfin les objectifs fixés par la directive-cadre européenne. Cela implique d'intensifier la lutte contre les pollutions diffuses, de mieux protéger les captages et de traiter plus efficacement les micropolluants émergents.
Nous devons également généraliser les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) afin de construire des solutions adaptées à chaque bassin versant, fondées sur le dialogue entre les acteurs locaux et la recherche d'un équilibre entre sobriété et sécurisation des usages. Le renforcement des agences de l'eau constitue aussi un enjeu central. Elles doivent disposer de moyens pérennes et adaptés à l'ampleur de leurs missions.
Enfin, nous devons accélérer le développement de la réutilisation des eaux usées traitées, encore très marginale en France par rapport à nos voisins européens, tout en poursuivant un mouvement de décentralisation permettant aux collectivités territoriales d'adapter les réponses aux réalités de chaque territoire hydrographique.

LA POSITION DE L'ATEP

Réduire les pertes des réseaux est une priorité que l'ATEP partage pleinement : le premier mètre cube à préserver est celui que l'on ne perd pas en chemin. Mais même performant, un réseau continue d'acheminer de l'eau potable vers des usages qui ne nécessitent pas cette qualité.
Comme le souligne Jean-François Longeot en appelant à accélérer la réutilisation des eaux usées traitées, réduire les fuites et développer la réutilisation sont deux leviers complémentaires. Pour l'ATEP, cette logique doit être élargie à l'ensemble des eaux non conventionnelles (eau de pluie et eaux grises notamment) et se développer aussi à l'échelle du bâtiment et de la parcelle. L'un évite les pertes en réseau ; l'autre limite le recours à l'eau potable lorsqu'elle n'est pas nécessaire.

3 IDÉES FORTES

1. **Investir massivement dans les réseaux :** leur renouvellement est prioritaire pour réduire les pertes et adapter les infrastructures au changement climatique.
2. **Redonner à l'État un rôle de stratège :** mieux connaître la ressource, arbitrer les conflits d'usage et garantir la solidarité entre les territoires.
3. **Repenser le modèle économique de l'eau et encourager les investissements individuels :** faire évoluer la tarification tout en développant des mesures incitatives, comme un crédit d'impôt pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie.



©Gaëtan Leprévost

ENTRETIEN AVEC HERVÉ GILLÉ

Sénateur de la Gironde

Pourquoi la question de l'eau est-elle devenue un enjeu aussi central pour les territoires ?

Nous faisons aujourd'hui face à deux défis simultanés : la quantité et la qualité de la ressource. Dans un certain nombre de territoires, la raréfaction de l'eau produit déjà des conséquences très concrètes. Ce n'est plus seulement un sujet environnemental : cela devient un sujet d'aménagement du territoire.

Je peux citer l'exemple de l'agglomération de Libourne, en Gironde. Dans le cadre d'un SCOT récemment élaboré, certaines capacités de développement ont dû être limitées parce que la ressource en eau n'était pas suffisante.

Comment organiser la solidarité entre des territoires qui ne disposent pas tous des mêmes ressources ?

Il faut commencer à penser la répartition de la ressource comme une véritable politique de solidarité territoriale. Concrètement, cela suppose de développer des échanges et des interconnexions entre réseaux afin d'alimenter des territoires qui ne disposent plus de ressources suffisantes ou qui ne peuvent plus sécuriser seuls leur alimentation en eau potable.

Cette solidarité doit s'organiser à travers une gouvernance renforcée à l'échelle des bassins, associant les agences de l'eau, les collectivités territoriales, les départements et les régions. L'enjeu est de créer des espaces de négociation capables de coordonner les différents usages et les différents besoins.

Par où faut-il commencer pour sécuriser durablement la ressource ?

Notre priorité est très claire : la performance des réseaux. Lorsque la ressource se raréfie, la première chose à faire est d'éviter les pertes. Avant même de chercher de nouvelles ressources, nous devons réduire les fuites et améliorer la performance des réseaux d'eau potable. Cela suppose des investissements importants dans le renouvellement des canalisations et la modernisation des infrastructures.

Nous connaissons le coût de ces opérations, mais elles sont devenues incontournables et doivent être intégrées dans les modèles économiques des syndicats d'eau et d'assainissement.

Jusqu'où peut-on réduire nos consommations d'eau ?

La sobriété est devenue un levier incontournable, mais il faut distinguer plusieurs niveaux d'effort. Les premiers 10 % d'économies sont relativement faciles à obtenir. Quelques changements de comportement permettent déjà de réduire sensiblement les consommations. En revanche, lorsque l'on vise 20 ou 30 % d'économies, il faut aller beaucoup plus loin. Cela suppose d'adapter nos usages, nos équipements et nos installations, au-delà de nos modes de consommation.

Nous entrons dans une phase où la sobriété ne repose plus seulement sur des gestes individuels mais sur une transformation plus profonde des pratiques.

Nos modèles économiques sont-ils encore adaptés à une logique de sobriété ?

C'est probablement l'un des grands sujets des prochaines années. Pendant longtemps, plus on vendait de mètres cubes, plus le modèle économique était équilibré. Demain, cette logique ne sera plus compatible avec les objectifs de sobriété. Nous allons demander aux usagers de consommer moins, tout en continuant à financer des investissements importants dans les réseaux et les infrastructures.

C'est aussi dans cette perspective que je défends une meilleure caractérisation des consommations à l'échelle du logement. Grâce aux compteurs intelligents, il devient possible de mieux comprendre les consommations d'eau, mais aussi celles liées à l'énergie ou à la production de déchets. Cette connaissance plus fine permettra à la fois de responsabiliser les usagers et de construire des politiques tarifaires plus adaptées.

Je pense que nous évoluerons progressivement vers des formes de tarification plus progressives, avec des premiers mètres cubes moins coûteux et des consommations plus élevées davantage contributives. Mais cela suppose de disposer d'informations précises sur les usages et sur la composition des foyers afin de construire des dispositifs justes.

Comment accompagner les acteurs économiques dans cette transition ?

Je crois davantage à une logique d'accompagnement qu'à une logique punitive. Pour les industriels, nous pouvons imaginer des contrats de performance ou des contrats d'engagement réciproque permettant de fixer des objectifs et d'accompagner leur atteinte. Pour l'agriculture, les marges de progrès sont importantes. Certaines technologies d'irrigation permettent déjà de réduire de 30 à 40 % les consommations d'eau à l'hectare grâce à une gestion beaucoup plus fine des besoins des cultures. Mais ces équipements sont coûteux et nécessitent un accompagnement financier adapté. L'enjeu est d'embarquer l'ensemble des acteurs dans une dynamique de progrès plutôt que de les placer dans une logique de sanction.

Sur quels leviers faut-il agir en priorité pour préserver durablement la qualité de l'eau ?

La protection des aires de captage est, selon moi, l'un des grands chantiers du prochain mandat. Aujourd'hui, nous ne disposons pas encore des moyens suffisants pour agir à la hauteur des enjeux.

Protéger durablement une aire de captage suppose de travailler avec les agriculteurs et les autres usagers afin de faire évoluer certaines pratiques susceptibles de dégrader la qualité de la ressource.

Cela passe notamment par le développement des paiements pour services environnementaux. Le problème est que les agences de l'eau ne disposent pas encore des moyens financiers nécessaires pour généraliser efficacement ces dispositifs. Or si nous voulons préserver durablement la qualité de l'eau, nous devons intervenir en amont plutôt que de multiplier les traitements en aval.

Quelle place le stockage doit-il occuper dans notre stratégie de gestion de l'eau ?

Nous devons être capables de stocker l'eau lorsqu'elle est abondante afin de la restituer lorsqu'elle devient rare. Mais cette logique n'est pertinente que si elle s'inscrit dans une approche de multi-usage. C'est précisément ce qui conditionne l'acceptabilité des projets. Un même ouvrage peut contribuer à l'irrigation, à la lutte contre les incendies, au soutien des milieux naturels ou encore à la sécurisation de certains usages. Cette logique devient d'autant plus importante que nous observons des épisodes de pluies de plus en plus intenses. Dans certaines situations, il est pertinent de capter une partie de cette eau afin de la restituer ultérieurement plutôt que de la voir partir sous forme de ruissellement ou provoquer des dégâts. L'enjeu n'est pas seulement de stocker davantage, mais de stocker mieux, dans une logique de substitution et de bénéfice partagé.

Quel changement de regard devons-nous porter aujourd'hui sur l'eau ?

L'eau est probablement l'un des sujets les plus transversaux de notre époque. Nous ne pouvons plus la traiter de manière cloisonnée. Les politiques d'urbanisme, les pratiques agricoles, l'artificialisation des sols, les infrastructures ou encore les activités économiques influencent directement le cycle de l'eau. À travers les sols, les modes de construction ou les usages du territoire, tout finit par se retrouver dans l'eau.

C'est pourquoi nous devons désormais adopter une approche globale et systémique de cette question. On ne peut pas fonctionner de manière cloisonnée. La question de l'eau est devenue trop transversale.

LA POSITION DE L'ATEP

La viabilité économique de la réutilisation est un enjeu essentiel. Mais elle dépend aussi de l'échelle à laquelle elle est pensée. Acheminer une eau réutilisée sur de longues distances peut nécessiter des infrastructures coûteuses ; à l'échelle d'un bâtiment ou d'une parcelle, la ressource et l'usage peuvent au contraire être rapprochés.

C'est tout l'intérêt d'une gestion décentralisée des eaux non conventionnelles : valoriser l'eau au plus près de l'endroit où elle est produite ou collectée et là où elle peut être réutilisée, afin de limiter les infrastructures nécessaires et le recours à l'eau potable.

3 IDÉES FORTES

1. **Faire de l'eau un critère d'aménagement du territoire :** la disponibilité de la ressource peut désormais conditionner les capacités de développement.
2. **Sobriété et performance des réseaux vont de pair :** réduire les fuites est prioritaire, tandis que des économies de 20 à 30 % supposent une transformation plus profonde des usages.
3. **Organiser la solidarité et le partage de la ressource :** interconnexions, gouvernance par bassin et stockage multi-usage doivent permettre de mieux faire face aux disparités territoriales.


©Assemblée Nationale

ENTRETIEN AVEC DAVID TAUPIAC

Député du Gers

Le changement climatique modifie-t-il déjà concrètement la gestion de l'eau dans les territoires ?

Oui, très clairement. Nous observons des évolutions importantes dans la répartition de l'eau au fil des saisons et sur les territoires. Cela rend la ressource plus contrainte, aussi bien en quantité qu'en qualité. Dans le Gers, nous constatons depuis plusieurs années des phénomènes inhabituels : des sécheresses au printemps, parfois même dès le début de l'année, et à l'inverse de très fortes précipitations plus concentrées sur certaines périodes de l'année, y compris parfois l'été.

Ces évolutions nous obligent à revoir progressivement nos façons de gérer l'eau. Pendant longtemps, nous avons construit nos politiques publiques sur des cycles hydrologiques relativement stables. Aujourd'hui, nous devons nous adapter à une réalité plus mouvante.

Notre département présente également une situation particulière. Historiquement, une partie de nos cours d'eau est alimentée par le canal de la Neste, un ouvrage construit par l'homme pour compenser la configuration géologique du plateau de Lannemezan. Cette histoire rappelle que les territoires ont toujours dû s'adapter à leurs contraintes hydrauliques. La différence, c'est que ces contraintes évoluent désormais beaucoup plus vite.

Comment imaginer la transition hydrique dans ce nouveau contexte ?

Je ne pense pas qu'il existe une solution unique. La sobriété devra être la règle pour l'ensemble des usages. Nous devons tous apprendre à utiliser l'eau de manière plus efficace. Mais cela ne suffira pas. Nous aurons également besoin de développer des solutions de stockage de l'eau, en privilégiant des stockages multi-usages capables de répondre à différents besoins sur un même territoire. Je pense qu'il faut sortir d'une logique qui opposerait systématiquement les solutions entre elles. Nous aurons besoin de plusieurs leviers en même temps : la sobriété, le stockage, la préservation de la qualité des ressources, mais aussi le développement de nouvelles pratiques.

Parmi ces nouvelles pratiques, la réutilisation de l'eau vous semble-t-elle particulièrement importante ?

Je pense que nous devons changer notre regard sur l'eau. Aujourd'hui, nous distinguons l'eau que nous prélevons, celle que nous utilisons, celle que nous traitons puis celle que nous rejetons. Or cette dernière ne doit plus être considérée uniquement comme un rejet. Elle peut devenir une ressource pour certains usages et contribuer à une meilleure répartition de l'eau disponible. Pendant longtemps, notre modèle a fonctionné selon une logique linéaire : prélever, utiliser, traiter puis rejeter. Face aux tensions qui s'annoncent, cette approche devra évoluer. La réutilisation des eaux usées traitées ou la récupération des eaux de pluie constituent des pistes importantes pour mieux valoriser une ressource qui existe déjà. Ces pratiques peuvent aussi se développer à l'échelle de la parcelle. On voit déjà apparaître dans les documents d'urbanisme des dispositions visant à récupérer et stocker l'eau de pluie localement, notamment pour mieux gérer les ruissellements et prévenir les inondations.

Quels sont aujourd'hui les principaux freins à cette évolution ?

Il existe d'abord un enjeu sanitaire. Si nous voulons développer la réutilisation des eaux usées ou des eaux de pluie, nous devons disposer d'un cadre réglementaire adapté. Aujourd'hui, le cadre existant me paraît parfois trop général et pas complètement adapté à ces nouveaux usages. Nous devons construire un cadre plus fin, différencié selon les usages et la qualité d'eau qu'ils nécessitent, afin de faciliter la réutilisation tout en garantissant la sécurité sanitaire. Mais au-delà du sujet sanitaire, il existe également des situations où certaines réglementations ou certains dispositifs de financement ne correspondent plus

complètement aux réalités du terrain. Nous devons être capables de faire évoluer plus rapidement les règles à partir des expérimentations locales et des retours d'expérience, sans remettre en cause la nécessité d'un cadre sanitaire national. L'État doit donc fixer un cadre et des objectifs clairs, mais la réglementation ne suffira pas. Elle doit s'accompagner de dispositifs incitatifs et de financements permettant aux collectivités comme aux particuliers de passer concrètement à l'action.

Avez-vous un exemple ?

Dans le Gers, nous pouvons aujourd'hui obtenir les autorisations nécessaires pour construire des retenues d'eau, que ce soit à l'échelle d'une exploitation agricole ou d'un syndicat d'irrigation. Pourtant, une fois ces autorisations obtenues, nous rencontrons parfois des difficultés pour accéder aux financements. Pourquoi ? Parce que certains financements dépendent de règles européennes, notamment dans le cadre de la PAC, qui limitent les investissements sur des cours d'eau ou des masses d'eau considérés comme insuffisamment pourvus. L'objectif de cette réglementation est tout à fait louable. Mais le problème est que les cartographies sur lesquelles elle repose ne reflètent plus toujours la réalité actuelle de nos territoires. Dans le Gers, une partie de nos cours d'eau est réalimentée artificiellement grâce au système de la Neste. Cette spécificité n'est pas toujours correctement prise en compte dans l'évaluation des masses d'eau. Nous pouvons donc nous retrouver dans une situation paradoxale : les autorisations existent, les besoins sont identifiés, mais les financements restent bloqués. Cet exemple montre bien que certaines réglementations peinent parfois à suivre les évolutions des territoires. Elles ne prennent pas toujours suffisamment en compte les spécificités locales ou les transformations des systèmes hydrauliques. Or ces blocages concernent directement des projets destinés à accompagner une agriculture déjà fortement impactée par le changement climatique et par des épisodes de sécheresse qui ne correspondent plus aux cycles habituels de développement des cultures.

Quel rôle doit jouer l'État face à ces évolutions ?

Sur les questions sanitaires, le rôle de l'État reste central. Je ne pense pas qu'il soit pertinent d'avoir des réglementations sanitaires différentes selon les territoires. En revanche, je crois beaucoup aux expérimentations locales et aux remontées d'expériences du terrain. Elles permettent d'identifier les blocages et de faire évoluer progressivement la réglementation nationale lorsqu'elle n'est plus adaptée à certains usages. Nous avons besoin d'une réglementation capable d'apprendre de ce qui fonctionne localement et de s'adapter plus rapidement aux réalités observées sur le terrain.

LA POSITION DE L'ATEP

L'ATEP partage cette nécessité de sortir d'un modèle linéaire de l'eau pour aller vers une gestion plus circulaire. Mais les ressources à mobiliser ne se limitent pas aux eaux usées traitées et à l'eau de pluie : eaux grises, eaux issues de certains procédés ou autres eaux non conventionnelles peuvent aussi se substituer à l'eau potable lorsque la qualité requise par l'usage le permet.

Les expérimentations sont indispensables pour faire évoluer les pratiques et le cadre sanitaire, mais l'enjeu est désormais d'accélérer leur passage à l'échelle. Les solutions existent et les évolutions réglementaires récentes ouvrent de nouvelles possibilités. Il faut maintenant rendre leur déploiement plus simple, plus lisible et économiquement viable.

3 IDÉES FORTES

1. **Combiner les solutions plutôt que les opposer :** sobriété, stockage multi-usage, préservation de la qualité et nouvelles pratiques de gestion de l'eau sont complémentaires.
2. **Faire des eaux déjà utilisées une nouvelle ressource :** réutilisation des eaux usées traitées et récupération des eaux de pluie doivent contribuer à sortir d'un modèle linéaire.
3. **Adapter les règles aux réalités du terrain :** conserver un cadre sanitaire national tout en s'appuyant sur les expérimentations locales pour faire évoluer plus rapidement la réglementation.

MIEUX UTILISER L'EAU AVANT DE LA RENDRE AU MILIEU



Les politiques publiques ont jusqu'à présent cherché à augmenter l'offre, notamment par la construction d'infrastructures ou le transfert d'eau entre bassins. Cette stratégie atteint aujourd'hui ses limites. Dans un contexte de changement climatique, la priorité se déplace vers la sobriété et la circularité.

> PASSER D'UNE LOGIQUE D'ABONDANCE À UNE LOGIQUE DE SOBRIÉTÉ

Les premiers gains de sobriété sont relativement accessibles : réduction des gaspillages, équipements économes, amélioration de l'information des usagers. Mais pour aller plus loin, il faudra transformer les usages, adapter les équipements et changer les habitudes. Cette transformation ne se décrète pas ; elle s'accompagne.
La transition hydrique repose autant sur l'évolution des infrastructures que sur celle des représentations. La sobriété hydrique ne doit pas être comprise comme une politique de renoncement.

La sobriété hydrique consiste à utiliser l'eau avec davantage de discernement, à réserver l'eau potable aux usages essentiels et à mobiliser les ressources alternatives lorsque les usages le permettent.

Organiser collectivement le partage de la ressource

La sobriété reste la première réponse, mais elle doit être complétée par l'infiltration des eaux pluviales, leur récupération et la réutilisation d'eaux non conventionnelles adaptées à certains usages.
Partager autrement ne suffit pas : il faut aussi élargir le champ des ressources mobilisables. L'enjeu n'est donc pas seulement de mieux répartir une ressource qui se raréfie, mais de réduire notre dépendance collective à l'eau potable pour tous les usages.

Adapter les pratiques agricoles

En France, l'agriculture représente 58 % de l'eau consommée, c'est-à-dire prélevée sans être directement restituée aux milieux aquatiques. Une part importante de l'eau utilisée pour l'irrigation est en effet absorbée par les plantes ou évaporée, contrairement à d'autres usages qui restituent au milieu une grande partie des volumes prélevés. Cette pression s'accentue en période estivale : entre juin et août, l'agriculture peut représenter jusqu'à 80 % de l'eau consommée. Le secteur agricole est donc particulièrement concerné par l'adaptation des usages à une ressource plus rare et plus irrégulière. Cette adaptation passe à la fois par une irrigation plus efficace et par une évolution des pratiques agronomiques : irrigation de précision, diversification des cultures, choix d'espèces moins consommatrices ou amélioration de la capacité des sols à retenir l'eau.

58%
DE L'EAU CONSOMMÉE
c'est-à-dire prélevée sans être directement restituée aux milieux aquatiques sont destinés à l'agriculture
(Source SDES, d'après les données de l'OFB et des Agences de l'eau)

LE REGARD DE L'EXPERT

Maxime ROGER,
Directeur opérationnel du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment)

Nous sommes face à une contradiction : nous voulons réduire les consommations d'eau, mais une grande partie du financement du système repose précisément sur les volumes facturés.

Si demain nous économisons collectivement 10 % d'eau, les recettes diminuent alors même que les besoins d'investissement dans les réseaux restent considérables.

Il faut donc trouver les moyens de financer aussi les économies d'eau, par exemple à travers une tarification différenciée ou des certificats d'économie d'eau inspirés des certificats d'économie d'énergie.

Rendre les villes plus économes



Cette recherche d'efficacité concerne aussi les territoires urbains. Les collectivités disposent de marges de manœuvre importantes, à commencer par la réduction des fuites dans les réseaux, qui permet d'économiser la ressource avant même de demander un effort supplémentaire aux usagers. Mais économiser l'eau potable suppose également de mobiliser d'autres ressources lorsque la qualité potable n'est pas nécessaire.
La réutilisation des eaux usées traitées peut ainsi répondre à certains besoins d'irrigation, de nettoyage urbain ou à certains usages industriels.

Protéger les milieux pour préserver l'eau

Car la sobriété ne consiste pas seulement à moins prélever : elle suppose aussi de préserver la capacité des territoires à retenir, stocker et restituer l'eau. Zones humides, rivières et nappes souterraines jouent un rôle essentiel dans sa régulation. Leur dégradation fragilise les territoires face aux sécheresses et aux événements climatiques extrêmes.

La difficulté ne vient donc pas de ce que les usagers économisent l'eau : elle vient de ce que l'assiette tarifaire, assise sur le volume, ne correspond plus à la structure réelle des coûts du service.

Cette tension est réelle et l'ATEP ne la conteste pas

Chaque mètre cube d'eau de pluie ou d'eaux grises substitué à l'eau potable est un mètre cube qui n'est pas facturé. Mais cette réalité économique ne justifie pas à elle seule de freiner la réutilisation. Les réseaux de desserte, les ouvrages de traitement et leur renouvellement constituent des charges largement fixes, qui ne varient pas avec les volumes consommés.

Ce constat vaut d'ailleurs indépendamment de la réutilisation : la baisse tendancielle des consommations domestiques est engagée depuis plus de vingt ans. L'arbitrage entre part fixe et part variable, la place de la tarification progressive et les mécanismes de tarification sociale relèvent des collectivités et du législateur. L'ATEP n'a pas à le trancher. Elle demande seulement que la transition hydrique ne soit pas freinée par un mode de financement conçu pour un modèle d'abondance.

> LA TRANSITION HYDRIQUE PEUT COMPTER SUR LES FRANÇAIS

Une enquête nationale

La gestion de l'eau est une priorité partagée par les collectivités, comme par les Français. À l'occasion du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau (CGLE), une enquête nationale a été menée auprès de 1 000 Français et de plus de 200 élus et agents de collectivités locales en 2025.

Une prise de conscience désormais majoritaire

Face aux sécheresses répétées, l'eau s'impose progressivement comme un enjeu central pour les Français. Les résultats de l'enquête montrent une forte évolution des perceptions. Aujourd'hui, 67 % des Français considèrent l'économie d'eau comme une préoccupation importante, et 93 % déclarent être attentifs à leur consommation.

67 % DES FRANÇAIS
considèrent **L'ÉCONOMIE D'EAU** comme une **PRÉOCCUPATION IMPORTANTE**

93 %
DES FRANÇAIS
sont **ATTENTIFS À LEUR CONSOMMATION D'EAU**

Des gestes concrets en progression

Les Français privilégient des actions simples et directement applicables. La réduction de la consommation reste le premier levier, adoptée par une large majorité. Les mentalités évoluent aussi progressivement vers des usages domestiques plus diversifiés.

Dans un logement, près de la moitié des usages ne nécessitent pas d'avoir recours à une eau potable

20 % aux **toilettes**

12 % au **lave-linge**

6 % à l'**arrosage** et au **nettoyage extérieur**

6 % à des usages divers comme le **nettoyage intérieur**

Cette prise de conscience citoyenne est un levier majeur. Mais elle comporte aussi un risque : si les solutions se développent sans cadre clair, les initiatives individuelles peuvent produire des installations mal entretenues, des contaminations de réseaux ou des équipements inadaptés. La volonté d'agir doit donc être accompagnée par des règles lisibles, une ingénierie accessible et des financements adaptés.

La transition hydrique ne pourra pas reposer uniquement sur la bonne volonté des ménages.

Elle doit devenir une politique publique structurée, capable d'informer, de conseiller, de financer et de contrôler les solutions mises en œuvre.

Source : Centre d'information sur l'eau (CIEau)

63 % DES FRANÇAIS
estiment que leur commune
AGIT SUFFISAMMENT POUR MIEUX GÉRER LES RESSOURCES EN EAU



87 % DES FRANÇAIS
placent les enjeux
liés à la **SÉCHERESSE**
comme **PRIORITAIRES**

(Source : *Enquête ATEP / InfoPro Digital Études, 1 000 Français, oct. 2025, marge ±3 pts)

Pour retrouver les principaux résultats de l'enquête.

Une attente forte des Français vis-à-vis des collectivités

Notre étude* montre que les citoyens attendent un engagement fort des territoires. Les collectivités sont perçues comme des acteurs clés de la gestion de l'eau. Si 63 % des Français estiment que leur commune agit suffisamment, les attentes restent élevées, notamment en matière d'anticipation des sécheresses, jugée prioritaire par 87 % des répondants.

Un potentiel d'engagement à accompagner

Si la volonté d'agir est bien présente et partagée, plusieurs freins subsistent. Le manque d'information et la complexité des dispositifs d'aide limitent le passage à l'action. L'enjeu est désormais d'accompagner cette dynamique en facilitant l'accès aux solutions existantes et en rendant les dispositifs plus lisibles. La sensibilisation reste une condition essentielle de la réussite.

Les changements de comportements n'interviennent durablement que lorsque les citoyens comprennent les enjeux qui les justifient. Comme ce fut le cas pour le tri des déchets ou les économies d'énergie, la transition hydrique nécessitera un effort important d'information, d'accompagnement et de pédagogie afin de permettre à chacun de devenir acteur de la préservation de la ressource. Toutefois, cette compréhension des enjeux et cette conscience de la nécessité de préserver la ressource en eau passe également par des dispositifs de traitement à l'échelle de la parcelle qui rendent l'eau visible et qui favorisent une plus grande sensibilité à la préservation de sa qualité et la réduction de sa consommation.

Sensibiliser la jeunesse à la préservation de l'eau

Sensibiliser les élèves à ces enjeux permet de développer très tôt une compréhension concrète des liens entre leurs modes de vie, la protection de l'environnement et leur santé.

Au-delà de l'acquisition de connaissances scientifiques, cette démarche renforce leur capacité à agir et à devenir des ambassadeurs du changement.

L'association d'éducation à l'environnement « Water Family » observe ainsi qu'un enfant sensibilisé peut toucher jusqu'à sept adultes de son entourage en partageant ses découvertes et en questionnant les habitudes familiales. Cet effet multiplicateur amplifie l'impact des actions menées à l'école bien au-delà de la classe.



©BAMBAMPRODUCTION

> LA BONNE EAU POUR LE BON USAGE

Réserver l'eau potable aux usages qui l'exigent

Aujourd'hui, un Français consomme en moyenne environ 150 litres d'eau par jour, alors que seulement 1 à 2 litres sont réellement destinés à la boisson.

La grande majorité de l'eau potable est donc utilisée pour des usages qui ne nécessitent pas une qualité sanitaire aussi élevée, comme les toilettes, le nettoyage ou l'arrosage.

Cette situation interroge notre capacité à mieux adapter la qualité de l'eau à son usage. Elle résulte d'un modèle construit historiquement pour répondre à des impératifs sanitaires majeurs.

Dès le XIXe siècle, face aux épidémies hydriques comme le choléra, les villes ont développé simultanément des réseaux d'assainissement et de distribution d'eau potable. Ce choix a permis des progrès considérables pour la santé publique, mais il a aussi conduit à généraliser l'usage d'une eau de très haute qualité pour l'ensemble des besoins du quotidien, sans distinction entre les usages, au point de freiner la prise en compte d'autres enjeux, notamment environnementaux.



Le risque est de continuer à raisonner presque exclusivement en termes de risque sanitaire, alors que les questions environnementales sont de plus en plus prégnantes.

Réduire la consommation d'eau potable sans dégrader le service rendu est indispensable, dès lors que les usages concernés ne nécessitent pas une qualité potable.



LE REGARD DES EXPERTS

Bernard DE GOUVELLO,
Directeur de recherche au Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)

Le véritable problème n'est pas que nous utilisions de l'eau potable pour des usages non alimentaires. Le problème est que nous avons construit un système qui ne sait fournir qu'une seule qualité d'eau pour tous les usages. En matière de ressources alternatives, il n'existe pas de solution qui fonctionne partout. Il faut partir des usages et des caractéristiques de chaque site : les volumes consommés, leur régularité, les ressources disponibles localement et les possibilités de réutilisation. Un hôtel, avec des besoins importants et réguliers, peut par exemple offrir des conditions favorables à certaines solutions qui n'auront ni la même pertinence ni le même équilibre économique dans des bureaux ou une maison individuelle.

Maxime ROGER,
Directeur opérationnel du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment)

Le véritable changement de paradigme, c'est d'accepter de différencier les usages. Tous les usages n'ont pas besoin de la même qualité d'eau, et certains n'ont même pas besoin d'eau du tout.



LE REGARD DES EXPERTS

Alicia ADROVIC,
Responsable du développement Skywater au sein de Soprema

Le principal obstacle à la réutilisation de l'eau n'est pas toujours d'ordre technique ou sanitaire ; il relève également de nos représentations collectives. Une eau légèrement colorée dans une chasse d'eau peut susciter des interrogations, alors même qu'elle est parfaitement adaptée à cet usage. Cette réaction révèle combien nous continuons d'associer inconsciemment la qualité de l'eau à son apparence visuelle, indépendamment de son usage réel. La transition hydrique nécessitera donc un important travail d'acculturation et de pédagogie afin de faire évoluer notre rapport à l'eau et de mieux distinguer les différents niveaux de qualité nécessaires selon les usages.

Armel SEGRETAIN,
Ingénieur en eau et assainissement au sein de Sanisphère

L'enjeu dépasse largement l'économie d'eau. En mélangeant les flux, nous utilisons de l'eau potable pour transporter des matières riches en nutriments, puis de l'énergie pour éliminer ces mêmes nutriments dans les stations d'épuration. La séparation à la source permet de sortir de cette logique linéaire : économiser l'eau, faciliter la réutilisation des eaux grises et redonner une valeur à l'azote, au phosphore et à la matière organique.

Les eaux grises : une ressource à mieux valoriser

Les eaux grises correspondent aux eaux domestiques faiblement polluées, issues des lavabos, douches, baignoires ou machines à laver. Elles représentent une part importante des eaux usées produites dans les habitations. Dans une logique de gestion circulaire, elles peuvent être traitées localement puis réutilisées pour certains usages non alimentaires, comme les toilettes ou l'arrosage des espaces verts.

Leur valorisation permet de réduire à la fois la consommation d'eau potable et les volumes d'eaux usées rejetés dans les réseaux. Elle s'inscrit dans une logique de bouclage des flux au sein du bâtiment, où chaque qualité d'eau est affectée à l'usage le plus pertinent.

Le logement collectif concentre en un même lieu d'importants volumes d'eaux grises issues des douches et des lavabos, qui peuvent être traitées puis réutilisées notamment pour alimenter les toilettes.

RETOUR D'EXPÉRIENCE >>> PARIS 2024

QUAND UN BÂTIMENT RECYCLE SES EAUX GRISES

Au centre de secours du Village olympique et paralympique de Paris 2024, les eaux grises des douches et lavabos sont traitées directement sur site grâce à deux massifs plantés en toiture. Substrat minéral, micro-organismes et végétaux assurent naturellement leur traitement, complété par une désinfection, avant leur réutilisation.



Le dispositif remplit plusieurs fonctions :

- économiser l'eau,
- favoriser la biodiversité
- et contribuer au rafraîchissement urbain.

Suivi scientifiquement pendant plus d'un an, il montre qu'un bâtiment peut devenir un véritable acteur du cycle de l'eau.

Sources : Bâtiment démonstrateur « héritage » des Jeux ; BE Oasiis - Caisse des Dépôts / Banque des Territoires, CDC Habitat, Icade.

L'assainissement doit aussi changer de modèle

Depuis plus d'un siècle, notre politique d'assainissement repose sur un principe : évacuer les eaux usées domestiques vers des stations d'épuration. Ce modèle a permis des progrès sanitaires majeurs, mais il montre aujourd'hui ses limites. Nous utilisons de l'eau potable pour transporter nos *excreta*, puis de l'énergie pour traiter des effluents dans lesquels se trouvent notamment de l'azote et du phosphore, deux éléments que l'agriculture utilise par ailleurs comme fertilisants.

Une autre approche consiste à séparer les flux à la source plutôt que de les mélanger avant de les traiter. Les toilettes sans eau en sont une illustration : elles permettent de réduire la consommation d'eau tout en facilitant la récupération des matières valorisables. **Le changement est donc autant culturel que technique : considérer certains flux non plus seulement comme des déchets à éliminer, mais comme des ressources à valoriser.**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Nos *excreta* contiennent notamment de l'azote, du phosphore, du carbone et de la matière organique. Autant d'éléments utiles à la fertilité des sols. La séparation à la source permet d'envisager leur valorisation : les matières organiques peuvent devenir des amendements et les urines une source de fertilisants. Elle contribue ainsi à recréer un cycle plus circulaire des nutriments et à limiter le recours à des fertilisants issus de procédés énergivores ou de ressources minières.



LE REGARD DE L'EXPERT

José-Frédéric DEROUBAIX,
Responsable, au sein du LEESU, du suivi et de l'évaluation des performances du démonstrateur de la caserne des pompiers du Village Olympique

Ce démonstrateur, comme d'autres en France, prouve qu'il est possible de réutiliser les eaux grises domestiques grâce à des traitements inspirés de la nature. Les massifs filtrants en toiture, complétés par une désinfection au chlore, produisent ainsi une eau conforme aux exigences sanitaires. Reste un frein majeur à leur déploiement : le coût pour le maître d'ouvrage. Deux évolutions réglementaires permettraient de le réduire : adapter les exigences de qualité aux risques propres à chaque usage, afin de simplifier les traitements, et dépasser l'échelle de l'unité foncière pour mutualiser entre plusieurs parcelles les gisements d'eaux grises et les besoins en eau traitée.

Considérer certains flux non plus seulement comme des déchets à éliminer, mais **comme des ressources à valoriser.**

LE REGARD DE L'EXPERT

Armel SEGRETAIN,
Ingénieur en eau et assainissement au sein de Sanisphère

Les solutions existent et sont techniquement maîtrisées. Mais pour les toilettes sans eau, les urines humaines ou les composts qui en sont issus, la "case" réglementaire n'existe tout simplement pas.
Nous savons économiser l'eau et valoriser les nutriments ; il faut désormais un cadre qui permette à ces innovations de se déployer.



© L. Pamato

Et les Français, sont-ils prêts ?

Les toilettes sans eau ne suscitent pas un rejet de principe. L'enquête POSITY pour Sanisphère montre au contraire une certaine ouverture, particulièrement hors du domicile. Le principal enjeu reste de garantir un niveau de confort, d'hygiène et de simplicité comparable aux toilettes conventionnelles.

La séparation à la source face au verrou réglementaire

Si les solutions techniques existent, leur déploiement reste freiné par l'absence de cadre adapté pour certaines matières issues de la séparation à la source.

Ce que disent les Français[1]

74 % ont déjà **utilisé** des **toilettes sans eau** au moins une fois.

31 % se disent **prêts à adopter** des **toilettes sans eau à domicile et 29 % pourraient l'envisager.**

Hors domicile, près de **8 Français** sur **10** se déclarent **favorables** ou **ouverts à cette solution.**

Les **principaux freins** restent :

65 % les odeurs

51 % la gestion des matières

40 % l'hygiène

(1) Les données citées sont issues de l'enquête quantitative POSITY pour Sanisphère (plus de 3 000 répondants), réalisée dans le cadre du projet TI²VALUE (2025-2029), financé par l'État dans le cadre de France 2030 et opéré par l'ADEME. Le projet TI²VALUE vise à développer des solutions de toilettes sans eau adaptées aux immeubles collectifs urbains afin de réduire la consommation d'eau potable et de permettre la valorisation locale des urines et *excretas*.

45 usages possibles

Tous ne sont cependant pas autorisés en France, notamment les usages liés à la boisson, à la cuisine ou à la douche.

Irrigation, arrosage, nettoyage, lavage des voiries ou des véhicules, alimentation des chasses d'eau, refroidissement d'équipements… 45 usages des eaux non conventionnelles ont été identifiés dans les bâtiments et les secteurs agricole, industriel et urbain.

11 usages : Domestiques et tertiaires



Douches. Chasses d'eau des toilettes. Lavage des sols. Lavage du linge. Eau de boisson. Eau de cuisine. Vaisselle. Brumisateurs intérieurs. Mares et fontaines d'agrément. Arrosage des jardins. Lavage de véhicules (particuliers).

7 usages : Urbains



Lavage des rues. Défense extérieure contre l'incendie. Fontaines et mares d'agrément. Jeux d'eau. Brumisateurs. Arrosage des espaces verts. Activités nautiques (hors baignade).

13 usages : Industriels et services



Lavage de citernes. Défense intérieure contre l'incendie. Lavage de véhicules (commerce). Lavage de véhicules (entreprises). Lavage de véhicules (établissements publics). Refroidissement, circuit fermé. Refroidissement, circuit ouvert. Eau de process alimentaire. Eau de process non alimentaire. Eau de nettoyage. Usages internes en station d'épuration. Curage des réseaux d'assainissement. Artisans (pressings, laveries…).

14 usages : Zone rurale et milieux



Eau potable indirecte (nappe, barrage). Baignade en milieu naturel. Neige artificielle. Recharge de nappe (biseau salin). Soutien des milieux aquatiques. Irrigation : fourrage ; pâturage ; cultures industrielles ; cultures pérennes ; semences, plants, fleurs ; maraîchage ; grandes cultures. Abreuvement du bétail. Eau potable (production directe).



LE REGARD DES EXPERTS

Martin WERCKMANN,
Gérant d'Aquatiris

Les eaux grises présentent un atout particulier : elles continuent d'être produites même en période de sécheresse. Cette ressource locale peut ainsi contribuer à maintenir la végétation urbaine sans accroître la pression sur l'eau potable. Avec la multiplication des canicules, elle pourrait devenir un véritable levier d'adaptation des villes et de lutte contre les îlots de chaleur.
À condition d'adapter les niveaux de traitement aux usages réels, pour garantir la sécurité sanitaire sans imposer de contraintes disproportionnées aux usages à faible risque.

Bernard DE GOUVELLO,
Directeur de recherche au Cerema

Une ressource alternative ne doit pas devenir une ressource supplémentaire qui autoriserait de nouveaux usages. La réutilisation doit rester articulée à la sobriété et être évaluée en fonction de ses effets sur le cycle local de l'eau.

Réutiliser, sans déséquilibrer ni surconsommer

Faire des eaux non conventionnelles une ressource ne signifie pas les réutiliser partout et à tout prix. Chaque projet doit être évalué au regard de son contexte et de son impact sur le cycle local de l'eau.

Détourner une part importante des rejets d'une station d'épuration peut, par exemple, affecter le débit d'un cours d'eau. À l'échelle d'une parcelle, l'équilibre est différent : l'eau réutilisée peut alimenter la végétation, être infiltrée et retourner localement au sol.

La diversification des ressources ne doit pas non plus créer de nouveaux besoins. Une eau perçue comme disponible ou gratuite peut encourager des consommations supplémentaires et générer des effets rebond. Réutiliser ne dispense donc jamais d'économiser.

Les eaux non conventionnelles ne remplacent ni les réseaux existants ni les politiques de sobriété : elles les complètent en permettant de mobiliser la ressource la plus pertinente selon les besoins et les réalités locales. ■

LE REGARD DES EXPERTS

Maxime ROGER,
Directeur opérationnel du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment)

Construire avec l'eau plutôt que contre elle suppose de remettre l'ingénierie au cœur des projets. Il ne suffit pas de décider de végétaliser ou d'infiltrer : il faut concevoir ces aménagements avec l'eau, le sol, le bâti existant et le climat futur.
Une étude d'impact qui ne modélise pas la gestion des eaux pluviales et du ruissellement avec le climat de 2050 passe aujourd'hui à côté d'une partie essentielle du problème.
Nous avons en France les compétences pour faire les choses correctement ; encore faut-il donner aux ingénieurs, aux urbanistes et aux architectes les moyens d'intervenir suffisamment tôt dans les projets.

José-Frédéric DEROUBAIX,
Chercheur au LEESU

Depuis les années 1970, nous avons progressivement compris qu'on ne pouvait pas répondre à l'urbanisation en construisant toujours davantage de réseaux. Il faut retenir l'eau au maximum à la source, l'infiltrer lorsque les sols le permettent et la traiter à l'échelle de la parcelle.
Cela ne signifie pas abandonner les grands réseaux : ils restent indispensables.
L'enjeu est désormais d'hybrider intelligemment systèmes centralisés et solutions locales.

> FAIRE DE LA PARCELLE UN LEVIER POUR RALENTIR LE CYCLE DE L'EAU

Nos villes ont profondément accéléré le cycle de l'eau. Sur des sols imperméabilisés, la pluie ruisselle rapidement vers les réseaux et les cours d'eau au lieu d'être retenue, utilisée ou infiltrée là où elle tombe. Résultat : les réseaux saturent lors des fortes pluies, les risques d'inondation augmentent et la recharge des nappes diminue.

Gérer l'eau à la parcelle, c'est inverser cette logique : plutôt que d'évacuer l'eau au plus vite, il s'agit de la ralentir et de la valoriser localement.
Une eau de pluie peut être stockée, utilisée puis infiltrée. Une eau grise peut se substituer à l'eau potable pour certains usages avant de rejoindre le milieu. Parkings, voiries, espaces verts et bâtiments deviennent ainsi des infrastructures hydrologiques capables de retenir, infiltrer, réutiliser et restituer progressivement l'eau.

Du très petit cycle de l'eau au cycle bâtimentaire de l'eau

Cette approche invite à penser un véritable cycle bâtimentaire de l'eau : à l'échelle d'un bâtiment ou d'une parcelle, plusieurs flux d'eau se rencontrent et peuvent être gérés de manière plus circulaire.

Trois flux principaux s'y croisent :
- **le flux entrant :** l'eau potable acheminée par le réseau ;
- **le flux sortant :** les eaux usées produites par les usages, dont certaines peuvent être traitées et réutilisées ;
- **le flux traversant :** l'eau de pluie qui tombe sur la parcelle et peut être stockée, utilisée, infiltrée ou évapotranspirée.

L'enjeu est de mieux articuler et, lorsque cela est possible, boucler ces flux : réduire les besoins en eau potable, mobiliser les ressources disponibles localement, réutiliser certaines eaux et favoriser leur retour au milieu au plus près de l'endroit où elles tombent. Il s'agit ainsi de prélever moins, rejeter moins vite et valoriser davantage l'eau disponible localement.



Le bâtiment et sa parcelle ne sont alors plus seulement des points de consommation et de rejet : ils deviennent des maillons à part entière du cycle de l'eau, en complément des grands réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

Des bénéfices qui se cumulent

La gestion à la parcelle ne répond pas à un seul enjeu. En ralentissant l'eau et en favorisant son infiltration ou sa réutilisation, elle contribue à réduire les risques d'inondation, soulager les réseaux, favoriser la recharge des nappes et préserver l'eau potable.
Associée à la végétalisation, elle favorise également la biodiversité et le rafraîchissement urbain par évapotranspiration. Elle pourrait aussi contribuer à prévenir les effets du retrait-gonflement des argiles, à condition d'éloigner l'infiltration des fondations, qui menace aujourd'hui près de 10,4 millions de maisons individuelles (Source : SDES-2021). Le Cerema expérimente ainsi, avec le procédé MACH, la réhydratation pilotée des sols de fondation grâce à de l'eau de pluie stockée en saison humide puis restituée en période sèche. Encore expérimental, ce dispositif illustre le potentiel du stockage à la parcelle : une même eau peut préserver l'eau potable, limiter le ruissellement et contribuer à protéger le bâti.
Cette gestion locale peut enfin limiter certains investissements dans de nouvelles infrastructures de transport et de traitement et favoriser le développement de services d'installation, d'exploitation et de maintenance. À mesure que le climat change, la parcelle devient ainsi un complément stratégique aux grands réseaux historiques.

Anticiper les usages de l'eau dès la conception

Aujourd'hui encore, la récupération des eaux de pluie ou la réutilisation des eaux grises sont souvent envisagées après la construction du bâtiment. Cette logique doit être inversée. À l'image de la performance énergétique, la sobriété hydrique doit être pensée dès la conception : emplacement des équipements, réseaux séparatifs, possibilités de stockage et identification des usages ne nécessitant pas une eau potable. Préparer aujourd'hui les bâtiments à accueillir différentes qualités d'eau permettra d'éviter demain des travaux complexes et coûteux.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2024, un peu plus de 15 000 hectares* d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont encore été consommés en France, près de moitié moins qu'en 2011. Chaque surface imperméabilisée accélère le ruissellement et limite l'infiltration. D'où l'enjeu de considérer chaque parcelle comme une infrastructure hydrologique à part entière.



*Source : Cerema, analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, période du 1er janvier 2011 au 1er janvier 2025, juillet 2026 (15 119 ha en 2024).



LE REGARD DE L'EXPERT

Fabrice SOCHA,
Directeur du pôle « Concours » du bureau d'études OASIIS et Vice-président sectoriel « Valorisation des eaux non conventionnelles » au sein de l'ATEP

La transition hydrique constitue un enjeu architectural majeur. Elle implique d'intégrer l'eau au cœur de la conception urbaine et architecturale, en faisant de sa gestion un élément structurant des projets d'aménagement et de construction. Mais nous continuons à concevoir nos bâtiments selon une logique linéaire : nous consommons l'eau puis nous l'évacuons. Pourtant, cette eau peut encore rendre de nombreux services. Les bâtiments peuvent devenir des lieux de traitement, de stockage, de réutilisation et de rafraîchissement, et participer ainsi à la résilience climatique des villes.

IDÉE REÇUE

GÉRER L'EAU À LA PARCELLE, C'EST INDIVIDUALISER LA GESTION DE L'EAU.

FAUX

Récupérer l'eau de pluie ou réutiliser les eaux grises réduit les prélèvements d'eau potable sur la ressource commune et la pression sur les réseaux.
Agir localement peut donc renforcer la gestion collective de l'eau.

CAS D'ÉCOLE

LES BÂTIMENTS PUBLICS, DÉMONSTRATEURS DE LA TRANSITION HYDRIQUE

58 000 établissements scolaires*



près de **80 %** des écoles, collèges et lycées ont plus de 25 ans**

Écoles, gymnases, piscines et bâtiments administratifs constituent un terrain d'action considérable. Avec près de 58 000 établissements scolaires et 52 600 équipements sportifs intérieurs (ministère des Sports, Édurénov Sport), les collectivités disposent d'un parc permettant de déployer à grande échelle récupération d'eau de pluie, recyclage des eaux grises, désimperméabilisation et gestion des pluies à la source.

2,5 Md€ de prêts prévus pour la rénovation du bâti scolaire**

Le décret tertiaire impose aux bâtiments tertiaires d'au moins 1 000 m², publics comme privés, une réduction de 40 % de leurs consommations d'énergie d'ici 2030.

Pour l'eau, aucun objectif comparable n'existe.

Et le grand programme de rénovation du bâti scolaire reste centré sur l'énergie.

*Ministère de l'Éducation nationale, 2026. **Banque des Territoires et SCET, 1er Baromètre de la rénovation des écoles, programme ÉduRénov, septembre 2025, p.15.



LA PROPOSITION DE L'ATEP

Fixer un objectif national de

–25 % de prélèvements d'eau potable

dans les bâtiments publics d'ici 2030.

LE REGARD DE L'EXPERT

Fabrice SOCHA, Directeur du pôle « Concours » du bureau d'études OASIIS et Vice-président sectoriel « Valorisation des eaux non conventionnelles » au sein de l'ATEP

Depuis vingt ans, le secteur du bâtiment a connu deux grandes transformations. La première a porté sur l'énergie, avec l'amélioration de la performance thermique et la réduction des consommations.
La seconde concerne aujourd'hui le carbone, avec le développement de nouveaux matériaux et de nouveaux modes constructifs. Une troisième révolution est désormais devant nous : celle de l'eau.
Le changement climatique nous oblige à repenser la manière dont les bâtiments interagissent avec leur environnement. Il ne s'agit plus seulement de consommer moins d'eau mais de mieux la gérer, de la retenir, de l'infiltrer, de la réutiliser et de la remettre au service du vivant.
Les bâtiments de demain devront participer à la gestion du cycle de l'eau. Ils devront contribuer à l'alimentation de la végétation, à la réduction des îlots de chaleur, à la préservation des ressources et à la résilience des territoires. Les solutions existent déjà. Le véritable enjeu consiste désormais à faire évoluer les pratiques professionnelles, les cadres réglementaires et les modes de conception afin d'intégrer pleinement l'eau dans les stratégies environnementales du bâtiment.

> EAUX PLUVIALES : NE PAS OPPOSER INFILTRATION, STOCKAGE ET RÉUTILISATION



La récupération d'eau de pluie répond à un double objectif : **économiser l'eau potable et réduire les volumes rejetés lors des épisodes pluvieux.**

L'infiltration est essentielle à une gestion durable des eaux pluviales : elle limite le ruissellement, soulage les réseaux et contribue à la recharge des nappes. Mais elle n'est ni possible ni pertinente partout. Nature des sols, densité urbaine, risques de pollution ou besoins locaux : chaque projet doit combiner les solutions les mieux adaptées.

Récupérer l'eau de pluie pour éviter de prélever de l'eau potable

Lorsqu'elle peut être valorisée, l'eau de pluie constitue une ressource locale immédiatement disponible. Collectée sur les toitures et stockée, elle peut remplacer l'eau potable pour certains usages : arrosage, lavage des sols, alimentation des chasses d'eau ou nettoyage.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une toiture de 500 m² peut permettre de récupérer près de 300 m³ d'eau de pluie par an*, même avec une pluviométrie annuelle de seulement 660 mm, un niveau relativement faible à l'échelle de la France.
Pour un hangar agricole, cette ressource peut notamment être mobilisée pour l'abreuvement, le lavage ou l'irrigation d'appoint.

*Calcul ATEP

RETOURS D'EXPÉRIENCES >>>

PARIS, PÉRIGNAT-LÈS-SARLIÈVE (PUY-DE-DÔME), DINAN ET OCCITANIE

ILS L'ONT FAIT

À PARIS, LA RÉNOVATION LOURDE D'UN HÔTEL SITUÉ À PROXIMITÉ DE LA PLACE VENDÔME

S'est heurtée à l'impossibilité d'infiltrer les eaux de pluie sur une parcelle très dense, sans espace végétalisé.

- **4 cuves de 3 000 litres ont été installées pour récupérer les eaux de pluie**, notamment utilisées pour alimenter les sanitaires du personnel.



À PÉRIGNAT-LÈS-SARLIÈVE (PUY-DE-DÔME)

- **1 cuve de 20 000 litres, alimentée par 360 m² de toiture,**
- **permet d'économiser 100 m³ d'eau potable par an pour l'arrosage.**



À DINAN, LA NOUVELLE PISCINE COMMUNAUTAIRE VISE UNE RÉDUCTION DE 62 % DE LA CONSOMMATION D'EAU PAR USAGER

- **Récupération des pluies,**
- **réutilisation des eaux de piscine,**
- **stockage de plus de 500 m³ et ultrafiltration** sont combinés pour tendre vers un équipement presque neutre en prélèvements.



SIX CFA DU BTP D'OCCITANIE RÉCUPÈRENT L'EAU DE PLUIE POUR LEURS SANITAIRES, LE LAVAGE DES OUTILS ET LA FABRICATION DU BÉTON.

- Le dispositif doit permettre d'**économiser près de 12 000 m³ d'eau potable par an.**



C'est aussi un bel exemple pour nos apprentis : nous sommes les ambassadeurs de l'apprentissage responsable.

Pascal BOTTIER, CFA BTP d'Occitanie

Retenir l'eau au plus près de l'endroit où elle tombe

Lorsque la réutilisation n'est pas possible ou ne suffit pas, d'autres solutions permettent de ralentir le parcours de l'eau.

Noues végétalisées, revêtements perméables, tranchées drainantes, puits d'infiltration, toitures végétalisées ou bassins de stockage contribuent à limiter le ruissellement et à redonner de la place à l'eau dans la ville. Selon les dispositifs, ils peuvent également favoriser la recharge des nappes, réduire le risque d'inondation et, lorsqu'ils sont végétalisés, contribuer au rafraîchissement urbain et à la biodiversité.

Les collectivités adaptent déjà les solutions au terrain

- **Rennes Métropole** fait déjà de l'eau un outil d'aménagement. Son **PLUi encourage la récupération des eaux de pluie à la parcelle** et prévoit des capacités de stockage adaptées aux constructions. En parallèle, la métropole déploie des cuves sur son patrimoine pour l'arrosage, le nettoyage des voiries et certains équipements municipaux. Une démarche qui s'inscrit dans les objectifs de son Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) 2025-2030 : réduire de 17 % la consommation d'eau potable par habitant par rapport à 2019 et de 10 % les prélèvements d'eau. **Une trentaine de cuves* sont notamment prévues ; une cuve type de 20 m³ associée à 1 000 m² de toiture peut assurer environ deux à trois semaines d'autonomie estivale à une équipe.**
- **À Lancieux** (Côtes-d'Armor), la commune a désimperméabilisé la cour de son école en 2024. Lors d'un orage, **la noue paysagère a absorbé l'intégralité d'une pluie de 35 mm**, sans débordement. L'aménagement est parallèlement devenu un nouvel espace de jeu pour les élèves.

Le cadre existe, reste à le rendre opérationnel

Les évolutions réglementaires récentes ont ouvert de nouvelles possibilités pour l'utilisation de l'eau de pluie. L'enjeu est désormais de les intégrer dès la conception des bâtiments : anticiper la séparation des réseaux et des flux, disposer de référentiels techniques partagés et garantir la conformité et la maintenance des installations.

*Source : Romain Gautier-Fouquet, Direction Jardins et Biodiversité de Rennes Métropole (Hors-série ATEP septembre 2025)



LE REGARD DES EXPERTS

Cédric FONTAINE,
Dirigeant de Fontaine Ingénierie et Vice-président sectoriel « Eaux pluviales » au sein de l'ATEP

Nous travaillons encore trop en silo : d'un côté, les collectivités demandent d'infiltrer ou de retenir l'eau pour limiter le ruissellement ; de l'autre, les maîtres d'ouvrage développent des systèmes de récupération et de réutilisation.
Or ces solutions doivent être pensées ensemble. Infiltrer n'est pas toujours possible ni pertinent, et chaque mètre cube d'eau de pluie réutilisé est aussi un prélèvement d'eau potable évité.
Avant de chercher à recharger les nappes, commençons déjà par éviter de les vider.
L'enjeu est simple : valoriser, infiltrer et stocker en fonction des réalités de chaque parcelle.



Jean-François VANHECKE,
Responsable Certifications et Normalisation, Eloy Water France et Vice-président sectoriel « Assainissement Autonome & séparation à la source » au sein de l'ATEP

Les textes récents ont déjà largement ouvert les possibilités de réutilisation de l'eau.
Le principal enjeu se déplace désormais vers le bâtiment : les réseaux doivent être séparés, les différents flux anticipés et les équipements intégrés dès la conception.
Plus ces sujets sont traités tardivement, plus leur mise en œuvre devient complexe.

Un potentiel considérable

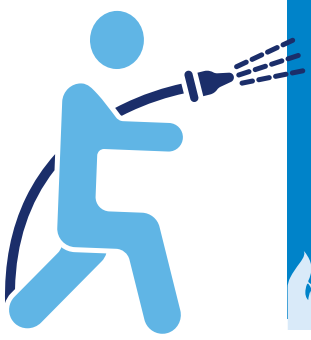
Environ
8 milliards de m^3 de pluie
tombent chaque année sur les toitures de France, soit une fois et demie l'eau potable produite.

Jusqu'à
1,6 milliard de m^3 d'eau potable
pourraient, en théorie, être remplacés dans les logements par l'eau de pluie et les eaux grises, soit près de 30 % de la production d'eau potable.

Source : calcul ATEP d'après Agreste-Teruti (surfaces bâties), Météo-France (pluviométrie), SDES (prélèvements 2023) et ClEau (répartition des usages domestiques).

Jusqu'à -44 % des prélèvements d'eau potable dans un bâtiment équipé si l'ensemble des usages autorisés ou expérimentés est couvert.

SDES (prélèvements 2023) et ClEau (répartition des usages domestiques)



Une même eau pourrait ainsi rendre plusieurs services : économiser l'eau potable, ralentir le ruissellement et contribuer, lorsqu'elle est disponible, à la lutte contre le feu.

LA PROPOSITION DE L'ATEP

Et si l'eau stockée à la parcelle aidait aussi à lutter contre les incendies ?

Lors des incendies, les secours mobilisent déjà ponctuellement des ressources privées. En Gironde comme en Côte-d'Or, tonnes à eau agricoles, citernes et autres équipements ont ainsi été mis à disposition dans l'urgence. Une solidarité efficace, mais encore largement improvisée. Or des milliers de cuves de récupération d'eau de pluie constituent une autre ressource potentielle. Fixes, rattachées à une adresse et à une parcelle, elles pourraient être identifiées à l'avance et mobilisées ponctuellement par les secours.

L'objectif n'est pas d'en faire des points d'eau incendie réglementaires, ni d'imposer aux propriétaires de conserver un volume disponible. Une cuve domestique ne remplacera jamais une réserve normalisée. Mais quelques mètres cubes peuvent contribuer à recharger un camion-citerne, protéger les abords d'une habitation ou intervenir sur un départ de feu.

Nous proposons de reconnaître les cuves de récupération d'eau de pluie comme des ressources complémentaires de défense incendie, distinctes des points d'eau réglementaires et mobilisables sur la base du volontariat.

L'objectif : identifier les réserves existantes, signaler leur capacité et leur accessibilité aux secours et, lorsque leur propriétaire le souhaite, faciliter leur utilisation en cas de besoin. Sans obligation de maintenir un volume disponible ni responsabilité si la cuve est vide.



> L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : SORTIR D'UNE LOGIQUE PAR DÉFAUT

Longtemps considéré comme une alternative au tout-à-l'égout dans les zones rurales, l'assainissement non collectif (ANC) peut aujourd'hui jouer un rôle plus large dans la gestion de l'eau.
La France compte près de 5 millions d'installations, concernant 20 % de la population. Une réalité qui invite à reconnaître l'ANC comme un modèle d'assainissement à part entière, fondé sur le traitement des eaux usées au plus près de leur production.

Une installation d'ANC assure la collecte, le traitement puis l'évacuation des eaux usées dans le sol ou, lorsque cela est autorisé, vers un milieu hydraulique superficiel.
Plusieurs technologies coexistent : tranchées d'épandage, filtres à sable, filtres compacts, microstations ou filtres plantés. Certaines permettent aujourd'hui d'atteindre des niveaux de traitement élevés, notamment sur le carbone, l'azote ou le phosphore.

Traiter et restituer l'eau localement

Dans un contexte de raréfaction de la ressource, l'intérêt de l'ANC ne se limite plus à la dépollution. Le traitement à l'échelle de la parcelle ouvre la possibilité d'une gestion plus locale de l'eau et, lorsque les conditions techniques, réglementaires et sanitaires le permettent, de sa valorisation au plus près des besoins.
L'infiltration des eaux traitées permet également de restituer localement l'eau au milieu plutôt que de l'évacuer systématiquement. Selon les caractéristiques du sol et du territoire, elle peut contribuer à maintenir son humidité et à alimenter localement le cycle de l'eau.

Collectif et non collectif : choisir selon le territoire

Il ne s'agit pas d'opposer assainissement collectif et non collectif, mais de choisir la solution la plus pertinente en fonction de la densité, des caractéristiques du territoire, des contraintes techniques et des besoins locaux. ■



LE REGARD DES EXPERTS

Jérémie GRZESIAK,
Président de Bionest France
et administrateur au sein de l'ATEP

L'assainissement est un sujet discret, souvent invisible pour les citoyens comme pour les décideurs. Pourtant, traiter correctement les eaux usées est l'un des fondements de la protection de la ressource. Avec la raréfaction de l'eau, une évolution profonde s'impose : les eaux usées traitées ne doivent plus être regardées uniquement comme un rejet, mais aussi comme une ressource potentielle pour certains usages. Cela suppose des équipements performants, un entretien rigoureux et une meilleure implication des usagers. L'enjeu n'est plus seulement de distribuer de l'eau potable, mais de mieux gérer l'ensemble du cycle de l'eau, depuis son prélèvement jusqu'à son retour dans l'environnement.

Mirko REINBERG,
Managing Director Europe, FujiClean
et Référent « Affaires réglementaires & normatives » au sein de l'ATEP

La réglementation française de l'assainissement non collectif figure parmi les plus structurées d'Europe. Mais d'autres pays peuvent nous inspirer : l'Allemagne par la régularité de ses contrôles et l'adaptation aux territoires, l'Irlande par des règles favorisant davantage l'innovation, la Belgique par la coopération entre pouvoirs publics et entreprises. Le Japon offre également un exemple intéressant : il investit depuis longtemps dans la recherche sur l'assainissement décentralisé et considère ces technologies comme des solutions à part entière. Ces expériences montrent que les modèles les plus efficaces reposent sur trois piliers : un suivi régulier des installations, la confiance accordée aux acteurs de terrain et l'adaptation des solutions aux réalités locales.

Les solutions techniques existent. Leur passage à l'échelle dépend désormais de notre capacité à **lever quatre freins : le financement, la maintenance, le modèle économique et la gouvernance.**

> POURQUOI TOUTES CES SOLUTIONS SONT-ELLES SOUS-EXPLOITÉES ?

Des financements doivent accompagner ces solutions décentralisées

Les équipements permettant de récupérer, réutiliser ou infiltrer l'eau représentent souvent un investissement initial important. Sans accompagnement public, leur développement risque de rester réservé aux ménages et aux territoires disposant des moyens nécessaires.

Les aides existantes restent aujourd'hui dispersées entre agences de l'eau, collectivités territoriales, programmes locaux ou dispositifs expérimentaux. Cette fragmentation rend les parcours de financement complexes et peu lisibles.

Du côté des collectivités, le décalage entre les ambitions affichées et les moyens réellement mobilisables demeure souvent important.

Le « portail aides-territoires.fr » en recense l'essentiel, pourtant beaucoup de particuliers ignorent encore qu'un soutien financier peut exister pour certains équipements liés à la gestion de l'eau.



La maintenance doit devenir une priorité

Le développement des solutions décentralisées de gestion de l'eau ne peut se limiter à leur installation. Assainissement non collectif, récupération d'eau de pluie ou réutilisation des eaux grises : leur efficacité dépend directement de la qualité de leur suivi dans le temps.

Une installation mal entretenue peut voir ses performances se dégrader progressivement, avec des conséquences sanitaires, environnementales et économiques. La maintenance doit donc être intégrée dès la conception des projets et devenir une composante à part entière de leur fonctionnement. Cela suppose notamment de passer d'une logique curative, où l'on intervient lorsqu'un dysfonctionnement apparaît, à une logique préventive. Des contrôles et un entretien réguliers permettent d'anticiper les défaillances, de prolonger la durée de vie des équipements et de préserver l'investissement réalisé. Les particuliers doivent également être mieux accompagnés pour connaître leurs responsabilités : installer un équipement implique de savoir comment, à quelle fréquence et par qui il devra être entretenu.

Faire de la maintenance un réflexe est ainsi une condition indispensable pour garantir que les bénéfices attendus des solutions de gestion de l'eau à la parcelle perdurent cinq, dix ou quinze ans après leur installation.

LE REGARD DES EXPERTS

Mirko REINBERG,
Managing Director Europe, FujiClean et Référent « Affaires réglementaires & normatives » au sein de l'ATEP

On n'imaginerait pas laisser une chaudière ou une voiture fonctionner pendant dix ans sans entretien. Pourquoi l'accepter pour des installations qui protègent la ressource en eau ?



Gildas GUILLOUX,
Dirigeant du réseau Rainéa et Vice-président sectoriel « Métiers » au sein de l'ATEP

Plus nous développerons les solutions décentralisées de gestion de l'eau, plus nous aurons besoin de professionnels pour les entretenir. Or nous peinons déjà à recruter et il n'existe pas de véritable formation dédiée : on apprend encore essentiellement sur le terrain.
Il faut reconnaître et valoriser ces métiers, qui contribuent directement à protéger l'eau, les milieux naturels et la santé publique. L'État doit accompagner la structuration de cette filière. On ne peut pas multiplier les solutions sans former les femmes et les hommes capables de les faire vivre.

Loïc BERGER,
Administrateur de la CNATP

Aujourd'hui, l'assainissement intervient encore trop souvent en dernier dans les transactions immobilières. Une provision lors de la vente permettrait d'éviter que des installations restent non conformes pendant des années.



Maxime ROGER,
Directeur opérationnel du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment)

Rendre l'entretien obligatoire de ces équipements et assurer leur traçabilité, comme nous le faisons pour une chaudière, serait une mesure relativement simple.
Elle représente certes un coût régulier pour les ménages, mais elle permettrait d'éviter des sinistres beaucoup plus coûteux, ainsi que leurs conséquences sanitaires et environnementales.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En Belgique, certains dispositifs reposent sur une logique plus mutualisée : les usagers contribuent au service de l'eau qu'ils soient raccordés au réseau collectif ou équipés d'un assainissement individuel, et une partie des coûts d'entretien peut être prise en charge. Une piste qui invite à repenser l'équité entre usagers du collectif et du non-collectif et le financement de la performance des installations dans la durée.

Gildas GUILLOUX, Dirigeant du réseau Rainéa et Vice-président sectoriel « Métiers » au sein de l'ATEP

Un modèle économique à repenser

Un autre frein tient au modèle économique même des services d'eau et d'assainissement, encore largement fondé sur les volumes d'eau consommés ou traités. Dans ce cadre, les solutions qui réduisent la consommation d'eau potable ou les volumes d'eaux usées peuvent parfois apparaître en tension avec l'équilibre financier des services publics.

- **Dans les communes rurales,** plusieurs élus soulignent que la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif représente un effort important pour les habitants. Pour certains ménages, la facture peut atteindre plusieurs milliers d'euros. Sans accompagnement, cet investissement reste difficilement soutenable.
- **Dans les zones urbaines,** les collectivités engagées dans la gestion des eaux pluviales à la parcelle constatent également que le coût des dispositifs peut freiner les opérations. Certains maîtres d'ouvrage hésitent à intégrer ces solutions lorsqu'aucun soutien financier clair ne vient en compenser une partie.
 Les usagers expriment de leur côté une attente forte en matière d'accompagnement. Beaucoup se disent prêts à réduire leur consommation d'eau potable ou à mieux gérer l'eau sur leur terrain, mais attendent des aides accessibles, des démarches simples et une information plus claire. La mise en place de mécanismes comparables à ceux qui existent dans le domaine de l'énergie permettrait d'accélérer considérablement leur diffusion. La création d'aides nationales ou territoriales dédiées, une meilleure mobilisation des agences de l'eau et l'intégration de ces solutions dans les politiques d'aménagement pourraient changer d'échelle.

Les investissements consentis aujourd'hui permettraient en retour de **réduire, à moyen et long terme, les coûts supportés par les infrastructures publiques.**



En clair, ce qui bloque encore :

Le coût initial reste élevé pour de nombreux ménages et collectivités.

> Les aides existent, mais elles sont dispersées et peu lisibles.

> Il n'existe pas encore d'équivalent à MaPrimeRénov' pour l'eau.

> Le modèle économique des services d'eau n'encourage pas toujours la sobriété.

Les projets de gestion à la source des eaux urbaines et de réutilisation des eaux non conventionnelles doivent pouvoir être pensés et réalisés à l'échelle d'un groupement de parcelles.

Une gouvernance de la transition hydrique à bâtir



Les choix réalisés aujourd'hui en matière d'aménagement, d'assainissement ou de gestion des eaux pluviales engagent les territoires pour plusieurs décennies.

Reporter leur adaptation revient donc aussi à créer les vulnérabilités de demain.

Les évolutions réglementaires récentes ont clarifié de nombreux usages et ouvert de nouvelles possibilités. Le principal défi est désormais d'en garantir une mise en œuvre cohérente sur l'ensemble du territoire. L'enjeu est désormais de concilier un cadre national commun avec des réponses adaptées aux réalités locales.

Aujourd'hui, administrations, collectivités, services publics, industriels, bureaux d'études et exploitants ne disposent pas toujours d'espaces suffisants pour confronter leurs pratiques et partager leurs retours d'expérience. Cette fragmentation peut conduire à des interprétations différentes d'une même règle et ralentir la diffusion des solutions.

Dans le domaine de l'assainissement non collectif, qui concerne 20 % de la population française, les modalités de contrôle et l'acceptation des différentes solutions peuvent ainsi varier sensiblement.

Adapter une solution à un territoire est légitime ; appliquer différemment la règle à deux citoyens placés dans une même situation ne l'est pas.

La France doit donc retrouver un pilotage capable de garantir un socle commun tout en permettant l'adaptation locale des solutions. Cela suppose de recréer des espaces permanents de dialogue entre pouvoirs publics, collectivités, scientifiques et professionnels, afin de partager les retours d'expérience, harmoniser les pratiques et faire évoluer les politiques publiques.

L'inaction a un coût croissant

Les dommages liés au retrait-gonflement des argiles pourraient atteindre 43 milliards d'euros entre 2020 et 2050, soit trois fois plus qu'entre 1989 et 2019 (13,8 milliards). La seule sécheresse de 2022 a causé entre 1,9 et 2,8 milliards d'euros de dégâts aux bâtiments (France Assureurs).

Depuis 1980, près de 14 640 captages d'eau potable ont été fermés ; parmi ceux abandonnés pour mauvaise qualité de l'eau, 41 % l'ont été à cause des nitrates et des pesticides. (SDES, 2025).

À Libourne, le SCoT a même dû limiter les capacités de développement du territoire faute de ressource en eau.

LE REGARD DE L'EXPERT

Jean-François VANHECKE,
Responsable Certifications et Normalisation, Eloy Water France et Vice-président sectoriel «Assainissement Autonome & séparation à la source» au sein de l'ATEP

Aujourd'hui, une même installation peut être appréciée différemment d'un territoire à l'autre lors du contrôle réglementaire de bonne exécution. Pour les particuliers, les conséquences sont très concrètes : plusieurs milliers d'euros de travaux, voire la possibilité de vendre ou non leur logement. Nous avons besoin d'un socle national et de méthodes partagées, sans empêcher les territoires de s'adapter à leurs spécificités.
L'enjeu est simple : garantir à tous les citoyens la même équité de traitement. Il devient encore plus important avec les évolutions européennes. De plus en plus de règles concernant l'eau, la construction ou la performance environnementale se construisent à cette échelle.
Pour peser dans ces discussions, la France doit être capable de porter une position collective. Nous avons donc besoin de remettre durablement tous les acteurs autour de la table.

Adapter les réponses aux réalités des territoires

Les territoires français ne sont pas confrontés aux mêmes enjeux hydriques. Zones littorales soumises à une forte pression touristique, territoires de montagne, espaces ruraux ou bassins déjà touchés par des pénuries : une même solution ne peut répondre partout aux mêmes besoins.
La transition hydrique doit permettre aux collectivités d'adapter leurs stratégies aux caractéristiques des milieux, à la disponibilité de la ressource et aux vulnérabilités locales : renforcer sa protection lorsque cela est nécessaire, privilégier l'infiltration dans certains contextes, développer ailleurs la réutilisation ou le stockage.
Territorialiser les réponses ne signifie cependant pas territorialiser les règles. Cette capacité d'adaptation doit s'exercer dans un cadre national clair, garantissant à tous les acteurs une même doctrine et aux citoyens une égalité de traitement.

Sans renoncer à la concertation, il faut raccourcir les délais, faciliter le passage de l'expérimentation au déploiement et donner aux acteurs les compétences nécessaires pour agir.

Élus, collectivités, urbanistes, architectes, bureaux d'études, installateurs et professionnels de la maintenance doivent être mieux formés aux nouveaux enjeux de l'eau et aux solutions disponibles.

Penser l'eau doit devenir aussi naturel que penser la performance énergétique.

L'ATEP PORTE DÉJÀ CES SUJETS DANS LE DÉBAT PUBLIC

Les prises de position de l'ATEP sur la sobriété hydrique, les eaux pluviales, l'assainissement non collectif et la réutilisation des eaux sont relayées par de nombreux médias professionnels et généralistes :

LA CROIX

La Croix (26 août 2026)
«Nous accaparons l'eau au lieu de l'utiliser deux fois»

LE MONITEUR

Le Moniteur (23 juillet 2026)
«Transition hydrique : le délégué général des acteurs du traitement des eaux à la parcelle veut rendre obligatoires les études de faisabilité de sobriété dans les projets»

Le Moniteur (6 octobre 2026)
«Budget 2027 : nous plaidons pour que le taux réduit de TVA à 5,5 % soit étendu à la réutilisation de l'eau dans les bâtiments»

ACTU ENVIRONNEMENT .com
Réussir la transition

Actu-Environnement (23 mars 2026)
«Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'eau n'attendra pas votre prochain mandat»

Actu-Environnement (22 juillet 2026)
«Guerre de l'eau : la loi a fixé deux caps, elle n'en a outillé qu'un»

Actu-Environnement (11 septembre 2026)
«Incendies : et si l'eau de pluie devenait une ressource d'appui contre le feu ?»

ET SI, EN 2032, NOUS AVIONS RÉELLEMENT CHANGÉ NOTRE RAPPORT À L'EAU ?



Les solutions existent déjà. Projetons-nous dans une France qui aurait choisi de les déployer à grande échelle.

Les villes éponges de demain

En 2032, la pluie n'est plus évacuée systématiquement : elle reste au plus près de l'endroit où elle tombe. Sols perméables, noues, jardins de pluie, toitures végétalisées et espaces publics permettent de la retenir, de l'infiltrer ou de la stocker.
Les villes absorbent mieux les pluies petites et moyennes et réduisent les impacts parfois catastrophiques des pluies de fortes intensités.
Elles soulagent ainsi leurs réseaux et redonnent de la place à la végétation.
L'eau redevient une alliée pour rafraîchir la ville, favoriser la biodiversité et mieux résister aux événements climatiques extrêmes.

Des bâtiments producteurs de résilience

En 2032, un bâtiment ne se contente plus de consommer de l'eau avant de l'évacuer. Il la récupère, la stocke, la réutilise et contribue à son retour au sol. Dès la conception ou la rénovation, les différents flux sont pensés ensemble : eau potable, pluie, eaux grises, eaux usées. La performance hydrique est devenue un critère de conception à part entière. Chaque bâtiment peut ainsi contribuer, à son échelle, à la résilience du territoire.

Une eau potable réservée aux usages essentiels

En 2032, utiliser de l'eau potable n'est plus un réflexe lorsque l'usage ne l'exige pas. Eau de pluie, eaux grises ou eaux usées traitées alimentent, lorsque les conditions sanitaires le permettent, les toilettes, l'arrosage, le nettoyage ou certains usages agricoles et industriels. L'eau potable retrouve sa juste valeur : une ressource précieuse, prioritairement réservée aux usages qui nécessitent cette qualité.

Des territoires plus autonomes

En 2032, chaque territoire dispose d'une stratégie adaptée à ses ressources et à ses vulnérabilités. Littoral, montagne, métropoles ou espaces ruraux ne mobilisent pas nécessairement les mêmes solutions. Un cadre national commun garantit l'équité ; les réponses, elles, s'adaptent au terrain. En valorisant davantage les ressources disponibles localement, les territoires réduisent leur dépendance, renforcent leur capacité d'adaptation et deviennent plus résilients face aux sécheresses comme aux pluies extrêmes.

Une économie circulaire de l'eau

En 2032, l'eau n'est plus utilisée une fois avant d'être rejetée. Elle peut rendre plusieurs services successifs : être collectée, utilisée, traitée, réutilisée puis infiltrée ou restituée au milieu.
Cette nouvelle économie de l'eau s'appuie sur toute une filière : concepteurs, fabricants, installateurs, exploitants et professionnels de la maintenance. La valeur ne réside plus seulement dans le volume d'eau distribué, mais aussi dans chaque mètre cube économisé, réutilisé ou rendu au cycle naturel. ■

2032 se décide aujourd'hui

Cette vision ne repose pas sur des technologies qui restent à inventer.

Les solutions existent, les savoir-faire sont là et les territoires expérimentent déjà.

Le défi des prochaines années est celui du passage à l'échelle.

Faire de cette vision une réalité :
c'est l'ambition des
10 propositions portées par l'ATEP.

NOS 10 PROPOSITIONS



Les expériences de terrain ont démontré la faisabilité de ces solutions et le cadre réglementaire a commencé à évoluer. Il faut désormais créer les conditions de leur déploiement à grande échelle.

Plusieurs de ces propositions ont déjà été versées au débat parlementaire, à l'occasion de l'examen du projet de loi Relance et décentralisation du logement.

Créer un France Rénov'Eau

MESURE 1

> **conseiller** les particuliers et financer les études préalables ;

> **accompagner** l'installation de systèmes de récupération d'eau de pluie, de recyclage des eaux grises ou de gestion des eaux pluviales ;

> **mobiliser** les agences de l'eau, les collectivités et l'Anah pour soutenir les travaux.

France Rénov'Eau
Le service public pour mieux rénover mon habitat

Le constat

Les particuliers peuvent devenir des acteurs à part entière de la transition hydrique, mais ils restent encore trop peu accompagnés pour identifier les solutions adaptées, financer les études et réaliser les travaux. Alors que la rénovation énergétique dispose d'un service public identifié, il n'existe pas d'équivalent pour l'eau.

Notre proposition

Créer un « France Rénov'Eau » intégré au service public de la rénovation de l'habitat et rendre les équipements de sobriété hydrique éligibles aux aides à la rénovation.

Ce guichet unique permettrait aux particuliers d'être accompagnés de l'étude de leur projet jusqu'à la réalisation des travaux, en mobilisant les aides existantes et celles qu'il reste à créer. Un dispositif équivalent doit être développé pour le patrimoine public, notamment les écoles et les bâtiments des collectivités, avec un objectif de réduction de 25 % des prélèvements d'eau potable dans les bâtiments publics d'ici 2030.

Ce que ça change

Faire de la rénovation un moment privilégié pour améliorer simultanément les performances énergétique et hydrique des bâtiments.

ACCOMPAGNER ET INCITER

Rendre visible la performance hydrique des bâtiments

MESURE 2

Évaluer :

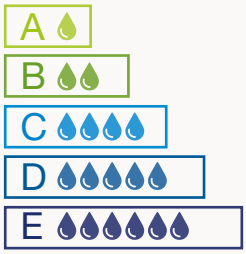
> la consommation d'eau potable ;

> le potentiel de récupération de l'eau de pluie ;

> les possibilités de réutilisation des eaux grises ;

> la gestion des eaux pluviales ;

> la performance des installations d'assainissement.



Le constat

On améliore ce que l'on mesure. Le DPE a fait de la performance énergétique un critère visible pour les propriétaires, les acquéreurs et les investisseurs. La performance hydrique reste, elle, largement invisible.
La RE2020 a commencé à intégrer la consommation d'eau dans le logement neuf à travers l'indicateur IcEau. Il faut désormais prolonger cette dynamique dans le parc existant.

Notre proposition

Intégrer un volet « eau » au DPE afin de rendre visible la performance hydrique du logement.

Ce que ça change

Faire de l'eau un critère de valeur immobilière, orienter les décisions de rénovation et inciter à améliorer les bâtiments les moins performants.

Atteindre 10 % de réutilisation des eaux usées traitées d'ici 2030 et fixer des objectifs spécifiques pour les autres eaux non conventionnelles

MESURE 3

Pour y parvenir :

> sécuriser et faciliter les usages autorisés ;

> adapter les niveaux de traitement aux usages réels ;

> soutenir financièrement les projets de réutilisation.



Le constat

Le Plan eau de mars 2023 vise à multiplier par dix, d'ici 2030, le volume d'eaux usées traitées réutilisées. Trois ans plus tard, la part réutilisée reste inférieure à 1 %. Dans le même temps, d'autres ressources disponibles localement, notamment **les eaux de pluie et les eaux grises, restent encore insuffisamment mobilisées, alors qu'elles peuvent répondre à certains usages ne nécessitant pas d'eau potable**.

Notre proposition

Fixer un objectif de 10 % de réutilisation des eaux usées traitées d'ici 2030, en définissant une trajectoire intermédiaire, un pilotage clairement identifié et des financements adaptés.

En parallèle, fixer un objectif spécifique de mobilisation des eaux de pluie et des eaux grises à l'échelle du bâtiment et de la parcelle, afin de tenir compte de leur potentiel, ainsi que des acteurs et procédures propres à ces ressources.

Ce que ça change

Réduire les prélèvements d'eau potable et faire entrer la France dans une véritable économie circulaire de l'eau.

ACCOMPAGNER ET INCITER

Faire de l'eau de pluie une ressource pour les territoires

MESURE 4

4 leviers pour agir :

> récupérer et stocker l'eau de pluie ;

> intégrer sa gestion dès l'aménagement ;

> adapter les solutions aux réalités locales ;

> mobiliser les réserves existantes, notamment contre les incendies.



Le constat

L'eau de pluie reste encore trop souvent considérée comme un volume à évacuer. Elle peut pourtant être à la fois retenue, infiltrée et valorisée, réduisant simultanément la pression sur les réseaux et les prélèvements d'eau potable.

Notre proposition

Faire de la récupération et de la gestion à la source des eaux pluviales un réflexe de l'aménagement et du bâtiment.

Nous proposons de :

- soutenir financièrement les équipements de récupération et de stockage ;
- intégrer systématiquement ces solutions aux politiques d'aménagement ;
- articuler récupération, infiltration et écrêtement selon les réalités locales ;
- reconnaître les réserves existantes comme ressources complémentaires mobilisables par les secours en cas d'incendie, sur la base du volontariat.

Ce que ça change

Faire de chaque toiture une ressource : réduire à la fois le ruissellement, la pression sur les réseaux et les prélèvements d'eau potable.

Accélérer la réhabilitation de l'assainissement non collectif

MESURE 5

Nous proposons de :

> sécuriser les financements et mettre en place des aides nationales ciblées ;

> instaurer une provision lors de la vente d'un bien comportant une installation non conforme afin de garantir la réalisation des travaux ;

> encourager les technologies permettant, lorsque cela est pertinent, de valoriser les eaux traitées.



Le constat

Près d'un Français sur cinq dépend de l'assainissement non collectif. Sur les quelque cinq millions d'installations existantes, une partie nécessite une mise en conformité ou une réhabilitation. Pourtant, ces travaux restent encore trop souvent différés, notamment lors des transactions immobilières.

Notre proposition

Construire une véritable politique nationale de réhabilitation de l'ANC, concentrée en priorité sur les installations qui présentent un risque sanitaire ou environnemental.

Ce que ça change

Cibler l'effort public là où il est réellement nécessaire, protéger les milieux et éviter que des installations non conformes ne perdurent pendant des années.

CONCEVOIR AUTREMENT

Intégrer l'eau dès la conception des bâtiments

MESURE 6



Réaliser une étude de faisabilité pour :

> la récupération de l'eau de pluie ;

> le potentiel de réutilisation des eaux grises à l'échelle de la parcelle ou du groupement de parcelles ;

> les capacités d'infiltration et la gestion des pluies ;

> la solution d'assainissement adaptée.

Le constat

Les choix structurants concernant l'eau interviennent encore trop souvent lorsque le bâtiment est déjà conçu. Or intégrer après coup des réseaux séparés, une cuve ou un dispositif de réutilisation est plus complexe et plus coûteux. La question de l'eau doit être posée au moment où il est encore simple d'agir : dès la conception.

Notre proposition

Rendre obligatoire une étude de faisabilité « eau » pour toute nouvelle construction, réalisée par un professionnel qualifié.

Ce que ça change



Anticiper plutôt que corriger, réduire les coûts futurs d'adaptation et faire de l'eau un paramètre de conception au même titre que l'énergie.

Garantir la conformité avant raccordement au réseau d'eau potable

MESURE 7

Nous proposons de :

> conditionner le raccordement au réseau public d'eau potable à une attestation de conformité des installations intérieures, délivrée avant leur mise en service.



Le constat

Une erreur de conception ou de réalisation peut compromettre durablement le fonctionnement d'une installation de distribution et d'évacuation des eaux du bâtiment et générer des risques sanitaires ou environnementaux. Une fois le bâtiment raccordé et mis en service, les défauts sont souvent plus complexes et coûteux à corriger.

Notre proposition

Faire de la conformité un préalable au raccordement.
Un contrôle des installations intérieures avant leur mise en service permettrait d'identifier les éventuelles malfaçons suffisamment tôt pour qu'elles soient corrigées, plutôt que d'intervenir *a posteriori*.

Ce que ça change

Prévenir plutôt que réparer : sécuriser les installations dès l'origine, protéger les usagers et éviter des travaux correctifs coûteux.

GARANTIR LA PERFORMANCE DANS LE TEMPS

Garantir un entretien effectif et tracé

Nous proposons :

> un entretien effectif et périodique, adapté à chaque équipement ;

> une traçabilité des interventions dans le Carnet d'information du logement.

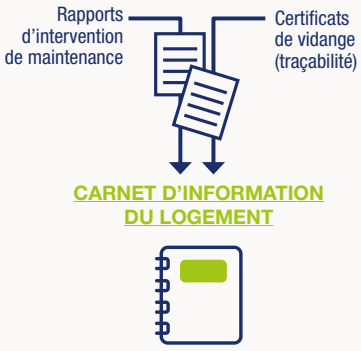
Le constat

Une installation performante aujourd'hui ne le restera pas sans entretien. Pourtant, le suivi des équipements d'assainissement, de récupération ou de réutilisation reste insuffisamment structuré.

Notre proposition

Rendre effectif l'entretien déjà obligatoire des installations d'ANC et l'étendre aux installations de récupération d'eau de pluie et de recyclage des eaux grises. Les interventions seraient réalisées selon une périodicité adaptée aux équipements et feraient l'objet d'une traçabilité dans le Carnet d'information du logement.

MESURE 8



Ce que ça change

Prévenir les défaillances, prolonger la durée de vie des équipements et garantir dans le temps leurs performances sanitaires et environnementales.

Créer une véritable « carte d'identité de l'eau » du logement

Nous proposons :

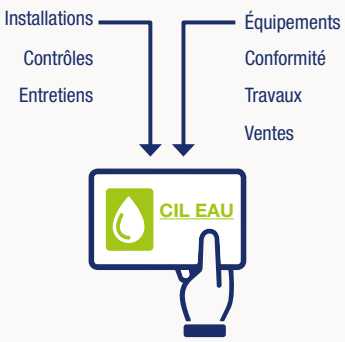
> d'identifier les équipements ;

> de conserver leur historique ;

> de tracer leur entretien et les travaux ;

> de transmettre ces informations à chaque propriétaire.

MESURE 9



Le constat

Un logement peut changer plusieurs fois de propriétaire alors que l'historique de ses équipements liés à l'eau reste dispersé ou se perd : installation, conformité, entretien, travaux, performances…
Sans traçabilité, il devient plus difficile d'entretenir correctement les dispositifs, d'informer les nouveaux propriétaires et de piloter les politiques publiques.

Notre proposition

Créer un volet «eau» dans le Carnet d'information du logement (CIL). Il regrouperait :

- les équipements présents et leurs caractéristiques ;
- les documents d'installation et attestations de conformité ;
- les opérations d'entretien et de maintenance ;
- les travaux réalisés.

Cette traçabilité pourrait également contribuer à alimenter une meilleure connaissance nationale du parc d'installations.

Ce que ça change

Donner une « mémoire hydrique » au logement : conserver l'historique des équipements, faciliter leur entretien et transmettre ces informations aux propriétaires successifs.

GARANTIR LA PERFORMANCE DANS LE TEMPS

Faire de la gestion de l'eau à la parcelle un pilier de la planification écologique

Nous proposons de créer les conditions d'un changement d'échelle avec :

> des outils pour permettre aux collectivités d'agir ;

> un cadre pour inscrire la gestion de l'eau dans l'aménagement des parcelles ou groupements de parcelles ;

> une gouvernance qui associe les professionnels, en réactivant le PANANC* ;

> des formations pour renforcer les compétences et diffuser les bonnes pratiques.

Notre proposition

Intégrer systématiquement la gestion de l'eau dans les politiques nationales et territoriales d'aménagement, de construction et d'adaptation au changement climatique. Nous proposons notamment de :

- généraliser les zonages pluviaux et les outils de dimensionnement accessibles aux collectivités ;
- intégrer la récupération, la réutilisation, l'infiltration et la gestion à la parcelle dans les grandes opérations d'aménagement ;
- réactiver le Plan d'Actions National pour l'Assainissement Non Collectif, cadre de concertation existant entre l'État, les collectivités, les usagers et les professionnels, dont la réunion régulière permettrait d'accompagner les évolutions réglementaires et la transformation de l'ANC ;
- garantir la représentation des professionnels de la gestion de l'eau à la parcelle dans les instances nationales de concertation sur l'eau, aux côtés des collectivités, des usagers et des services de l'État ;
- former élus, urbanistes, architectes et professionnels afin que l'eau soit intégrée dès la conception des projets.

*PANANC : Plan d'Actions National pour l'Assainissement Non Collectif.

MESURE 10

Le constat

L'énergie, le carbone ou la biodiversité sont progressivement devenus des paramètres structurants de la construction et de l'aménagement. L'eau reste encore trop souvent traitée comme une contrainte technique en fin de projet.
Face aux sécheresses, aux pluies extrêmes et aux tensions croissantes sur la ressource, elle doit désormais devenir un enjeu central de la planification écologique.

Ce que ça change

Passer d'une succession de projets exemplaires à une véritable politique nationale de transition hydrique et associer à sa construction ceux qui la mettent en œuvre sur le terrain.

10 MESURES, UNE MÊME TRAJECTOIRE

Ces dix propositions répondent à une même ambition : faire de l'eau un paramètre structurant de nos bâtiments et de nos territoires. Il ne s'agit pas de substituer un modèle unique à un autre, mais de donner à chacun les moyens d'agir : particuliers, collectivités, concepteurs, professionnels et pouvoirs publics.



Dix décisions pour engager une même transformation : passer d'une gestion de l'eau subie à une gestion anticipée, circulaire et adaptée aux territoires.

L'ATEP, POUR FAIRE CHANGER D'ÉCHELLE LA GESTION DE L'EAU À LA PARCELLE

Une filière prête à passer à l'échelle

Les solutions présentées dans ce manifeste ne sont pas des technologies de demain. Elles existent, sont maîtrisées et sont déjà déployées sur le terrain.

Assainissement non collectif, récupération de l'eau de pluie, valorisation des eaux non conventionnelles, gestion durable et intégrée des eaux pluviales, maintenance : la France dispose d'un tissu d'entreprises et de professionnels capables d'intervenir sur l'ensemble du cycle de vie des installations, de leur conception à leur entretien.

Cette filière repose largement sur des entreprises implantées dans les territoires. Elle contribue ainsi à développer des savoir-faire et des emplois locaux, tout en apportant des réponses concrètes aux enjeux de sobriété et d'adaptation climatique.

Faire dialoguer expertise de terrain et décision publique

L'ATEP fédère les acteurs du traitement et de la gestion de l'eau à la parcelle : fabricants, entreprises de services, bureaux d'études, installateurs et partenaires scientifiques et institutionnels.

Ses membres interviennent dans quatre grands domaines complémentaires :

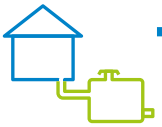
- Assainissement non collectif et séparation à la source.
- Gestion durable et intégrée des eaux pluviales.
- Valorisation des eaux non conventionnelles.
- Entretien et maintenance des installations.

CHIFFRES CLÉS

Données issues de l'étude réalisée par l'ATEP avec ESCadrille Toulouse Junior Conseil.



32 000
SYSTÈMES DE RÉCUPÉRATION ET DE VALORISATION D'EAU DE PLUIE
vendus en 2025



76 500
INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
vendues en 2025

La diversité des membres de l'ATEP permet de porter une vision globale de la gestion de l'eau à la parcelle et de faire remonter auprès des pouvoirs publics l'expérience de ceux qui conçoivent, installent, exploitent et entretiennent quotidiennement ces solutions.

L'ATEP en trois missions

REPRÉSENTER

Porter la voix de la filière auprès des pouvoirs publics et contribuer aux travaux réglementaires et normatifs, en France comme à l'échelle européenne.

1

STRUCTURER

Faire dialoguer les différents métiers, accompagner la montée en compétences, partager les retours d'expérience et contribuer à la structuration d'une filière française de la gestion de l'eau à la parcelle.

2

FAIRE CONNAÎTRE

Produire des guides et des analyses, organiser des rencontres et diffuser les connaissances auprès des décideurs, des professionnels et des citoyens.

3

De l'expertise de terrain à l'action collective

- L'ATEP travaille aux côtés des acteurs de la recherche, de la formation, du bâtiment et des territoires.
- Ses partenariats avec l'ENGEES, l'INRAE, le LEESU, le Cerema, la CAPEB, la CNATP, le CSTB et les organisations de l'assainissement non collectif contribuent à rapprocher recherche, expertise technique et mise en œuvre opérationnelle.
- C'est cette connaissance du terrain que l'ATEP souhaite mettre au service d'une nouvelle politique de l'eau.
- Les technologies sont disponibles. Les compétences existent. Les territoires expérimentent déjà. Il faut désormais créer les conditions de leur changement d'échelle.

2032 se décide aujourd'hui

Ce manifeste se projette en 2032. Mais 2032 ne se décidera pas en 2032. Les choix qui façonneront notre manière de gérer l'eau dans les bâtiments et les territoires se prennent dès aujourd'hui, parfois dans des textes qui n'ont pas l'eau pour objet principal : logement, adaptation au changement climatique, budget, transposition des directives européennes…

C'est pourquoi les prochaines années seront déterminantes. Il faut inscrire l'eau plus tôt dans la conception des projets, harmoniser les pratiques, sécuriser l'entretien dans la durée et donner aux acteurs un cadre suffisamment clair pour agir.



Jérémie Steininger, Délégué général de l'ATEP

« Les dix propositions portées dans ce manifeste interpellent la puissance publique, mais elles engagent aussi notre filière. À chaque avancée devront répondre des professionnels formés, des référentiels partagés, des règles de l'art et une capacité à accompagner leur mise en œuvre. L'ATEP entend y prendre toute sa part.

Nous ne demandons pas à l'État de faire à notre place, ni de tout révolutionner. Nous demandons un cap, de la cohérence et un dialogue durable entre pouvoirs publics, collectivités et professionnels.

Car l'eau n'attendra pas que toutes les conditions soient réunies pour devenir un enjeu majeur.

À nous de les réunir dès maintenant. »

Éditeur : ATEP (Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle)

Directeur de la publication : Marc Sengelin, président de l'ATEP

Coordination éditoriale : Jérémie Steininger, délégué général de l'ATEP

Rédaction : Élise Loureiro

Conception graphique et mise en page : Laurence André Branchu

Avec la contribution des membres et experts de l'ATEP : Alicia Adrovic, Cédric Fontaine, Jérémie Grzesiak, Gildas Guilloux, Mirko Reinberg, Armel Segretain, Fabrice Socha, Jean-François Vanhecke et Martin Werckmann.

Contributions scientifiques : José-Frédéric Deroubaix, Bernard de Gouvello et Maxime Roger.

Regards et contributions extérieurs : Loïc Berger, administrateur de la CNATP ; Jean Jouzel, climatologue ; Jean-François Longeot, sénateur du Doubs ; Hervé Gillé, sénateur de la Gironde ; David Taupiac, député du Gers.

Crédits photos : © ATEP et ses adhérents.

©Portraits Regard d'Experts : Aquatiris ; Bionest ; Cerema ; Raphael-Dautigny pour CSTB ; JF Vanhecke pour Eloy Water ; Fontaine Ingénierie ; Oasiis ; Rainéa ; Xavier Fauthoux pour Soprema.

©Istock : Alina Naumova ; By-studio ; Fcafotodigital ; Freemixer ; Ivymany ; Natthaphong Srisawang ; Okugawa ; Sergio Cervera Moreno ; Volodymyr Kryshtal.

AdobeStock : ©cn0ra / ©Vecteezy.com

©NounProject : Adeel Rehman ; Afianroc ; Andre Buand ; Bapakusuyono ; Colourcreatype ; Faridah ; Farrih Icon ; Geni Alando ; Hayashi Fumihiro ; Hermawan ; IMG visuals icons ; Juan Pablo Bravo ; Juicy Fish ; Kim Sun Young ; Kosong Tujuh ; Langtik ; Mahira ; Maria Karina Putri ; Muhammad Shabraiz ; ProSymbols ; SAM Designs ; Tru3Art .



©ATEP / Novembre 2026

Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle
122, rue Amelot • 75011 Paris • France
Tél. : 01.42.89.66.53 • contact@atep-france.fr
www.atep-france.fr